

Rapport de présentation du compte administratif 2016

L'examen du compte administratif a pour objectif de présenter les équilibres financiers de la collectivité et de dresser le bilan des réalisations de Montpellier Méditerranée Métropole pour l'exercice écoulé.

L'année 2016 marque un cap nouveau pour la Métropole, un an après sa création, car elle traduit le **passage en gestion de plein exercice** de l'ensemble des compétences qui lui ont été transférées, 2015 ayant été une année de transition au cours de laquelle les communes avaient poursuivi l'exercice de ces compétences pour le compte de la Métropole.

C'est un changement majeur qui a modifié en profondeur non seulement le rôle et les missions de la Métropole, mais aussi ses structures et ses volumes budgétaires.

Conjuguant planification stratégique et actions de proximité, les champs d'intervention de la Métropole sont déclinés en 7 piliers d'excellence dont on trouve la traduction budgétaire dans les opérations réalisées : santé, numérique, transports et mobilités, développement économique tourisme et industrie, agro-écologie et alimentation, culture-patrimoine et université, commerce et artisanat.

La mise en œuvre de ce projet de territoire n'est possible qu'à travers des efforts de gestion rigoureux qui garantissent la trajectoire financière de la Métropole alors même que, **conformément aux engagements pris, aucune augmentation de fiscalité n'a été appliquée depuis le début du mandat.**

La première partie de ce rapport analyse les chiffres clés et les grands équilibres de l'exercice 2016. La seconde partie apporte un éclairage complémentaire, par politiques publiques, sur les réalisations de l'année.

PARTIE 1 LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les chiffres clés

La Métropole de Montpellier dispose d'un budget principal et de 7 budgets annexes. Ces budgets annexes, distincts du budget principal n'ont pas d'organisation administrative propre, ni d'autonomie financière mais permettent d'individualiser les services à l'usager tels que le service funéraire, l'assainissement, l'assainissement non collectif, l'eau brute, l'eau potable, les transports et les parkings.

La **création de la Régie de l'Eau, à compter du 1^{er} janvier 2016**, dotée de la personnalité morale, impacte significativement les budgets annexes de l'Eau Potable et de l'Eau Brute. En effet, la Régie perçoit désormais les recettes dédiées à la compétence et porte les investissements nécessaires. Seules les opérations relatives à l'autorité organisatrice ainsi que les chantiers débutés en 2015 continuent à relever du budget annexe. En conséquence, on constate une baisse de 50% du budget annexe de l'Eau Potable et le budget annexe de l'Eau Brute est clôturé à l'issue de cet exercice.

De manière synthétique, en fonction des domaines d'intervention, les dépenses d'équipement se répartissent ainsi :

✓ **146,9 M€ de dépenses réelles d'investissement (hors dette) :**

- **Budget Principal : 108 M€**
- **Budget Transport : 26,6 M€**
- **Budget Assainissement, assainissement non collectif et eau brute: 9,8 M€**
- **Budget Eau potable : 2,4 M€**
- **Budget Services Funéraires : 16 k€**
- **Budget Parkings : 10 k€**

RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2016

| Budget Principal | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Fonctionnement | 370 494 589,07 | 428 304 989,51 | 57 810 400,44 | 73 511 587,68 |
| Investissement | 138 756 943,64 | 147 845 205,58 | 9 088 261,94 | -62 748 992,67 |
| Total | 509 251 532,71 | 576 150 195,09 | 66 898 662,38 | 10 762 595,01 |

| Service Funéraire | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|--------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Fonctionnement | 494 732,38 | 879 888,08 | 385 155,70 | 5 281 244,02 |
| Investissement | 47 853,22 | 0,00 | -47 853,22 | 647 533,95 |
| Total | 542 585,60 | 879 888,08 | 337 302,48 | 5 928 777,97 |

| Assainissement | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|-----------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Fonctionnement | 16 690 989,71 | 28 497 966,95 | 11 806 977,24 | 16 600 812,17 |
| Investissement | 17 853 015,74 | 25 336 582,89 | 7 483 567,15 | -7 597 181,88 |
| Total | 34 544 005,45 | 53 834 549,84 | 19 290 544,39 | 9 003 630,29 |

| Assainissement non collectif | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|-------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Fonctionnement | 45 836,92 | 58 599,70 | 12 762,78 | 69 413,78 |
| Investissement | 312,00 | 2 784,00 | 2 472,00 | 3 776,42 |
| Total | 46 148,92 | 61 383,70 | 15 234,78 | 73 190,20 |

| Eau Brute | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|------------------|-------------------|------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Fonctionnement | 120 313,47 | 17 458,76 | -102 854,71 | 47 671,79 |
| Investissement | 30 701,38 | 65 333,88 | 34 632,50 | 4 803,62 |
| Total | 151 014,85 | 82 792,64 | -68 222,21 | 52 475,41 |

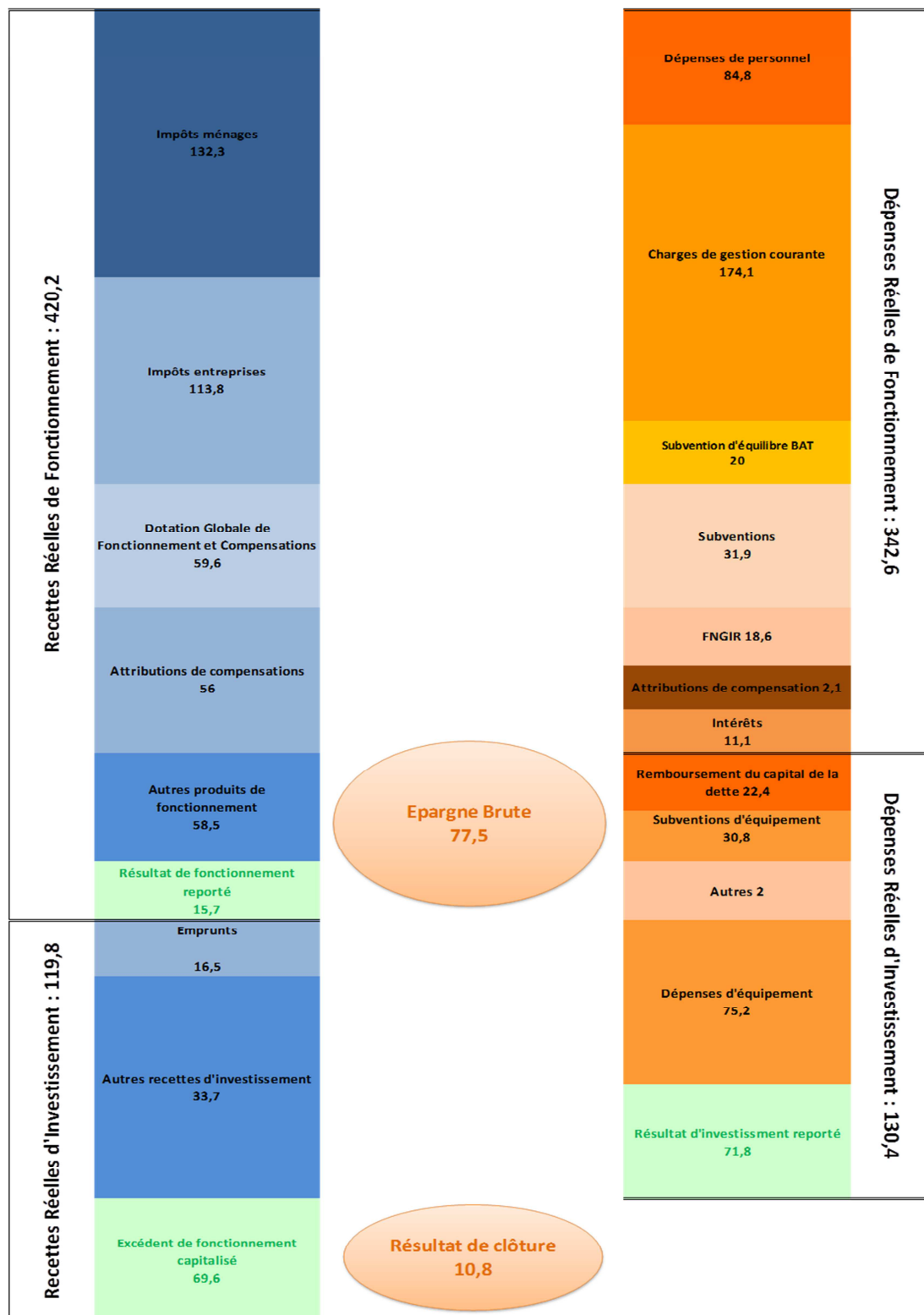
| Eau Potable | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|--------------------|---------------------|----------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Fonctionnement | 3 342 058,52 | 8 996 617,91 | 5 654 559,39 | 5 930 091,91 |
| Investissement | 2 397 257,56 | 3 561 995,48 | 1 164 737,92 | 1 170 854,30 |
| Total | 5 739 316,08 | 12 558 613,39 | 6 819 297,31 | 7 100 946,21 |

| Transport | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Fonctionnement | 87 347 225,41 | 111 105 574,41 | 23 758 349,00 | 31 299 563,68 |
| Investissement | 82 297 077,75 | 62 580 735,02 | -19 716 342,73 | -25 594 761,52 |
| Total | 169 644 303,16 | 173 686 309,43 | 4 042 006,27 | 5 704 802,16 |

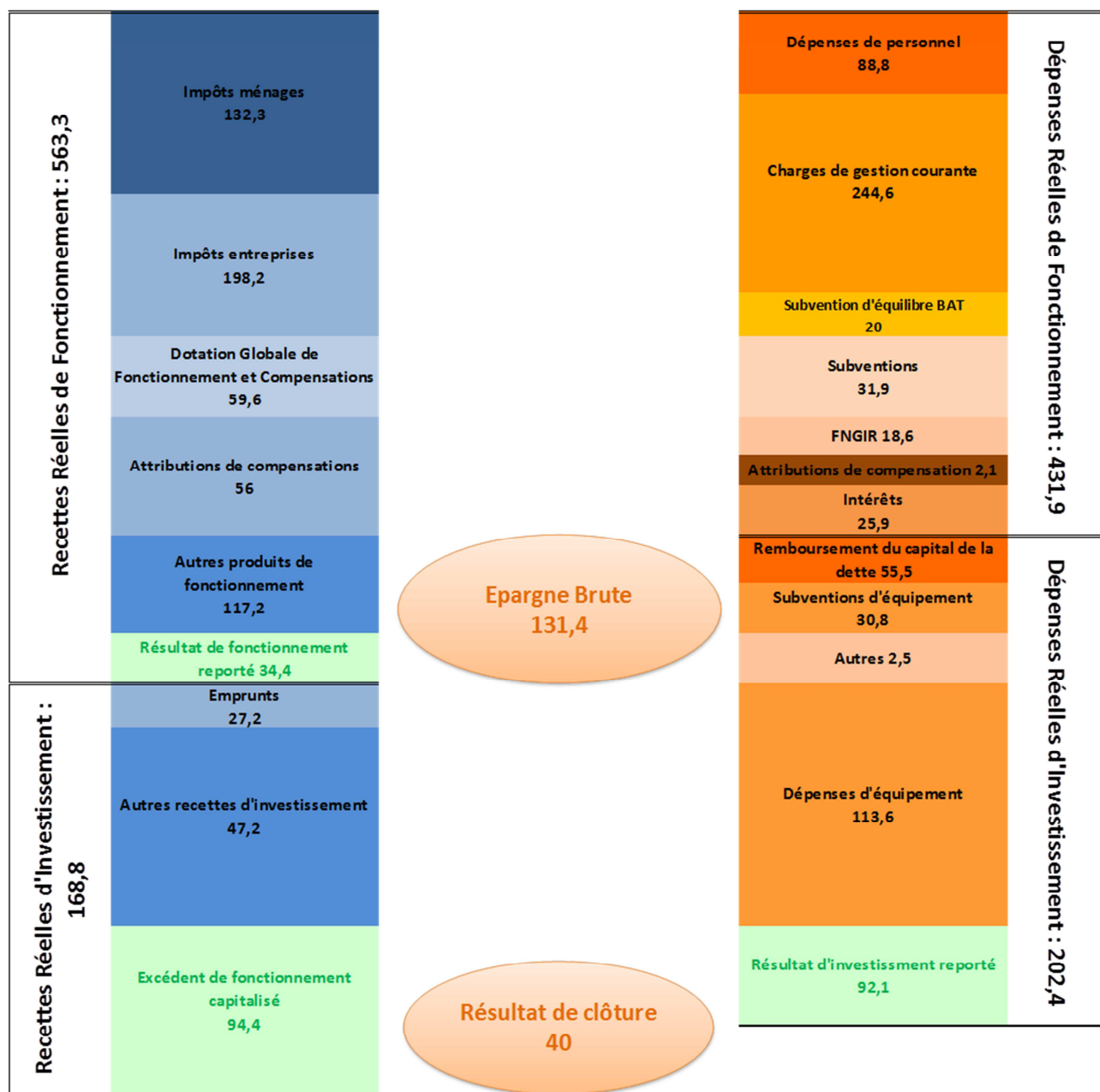
| Parking | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Fonctionnement | 356 124,01 | 800 801,71 | 444 677,70 | 1 426 791,17 |
| Investissement | 9 692,30 | 0,00 | -9 692,30 | -34 722,47 |
| Total | 365 816,31 | 800 801,71 | 434 985,40 | 1 392 068,70 |

| Total Budget | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Fonctionnement | 478 891 869,49 | 578 661 897,03 | 99 770 027,54 | 134 167 176,20 |
| Investissement | 241 392 853,59 | 239 392 636,85 | -2 000 216,74 | -94 148 690,25 |
| Total | 720 284 723,08 | 818 054 533,88 | 97 769 810,80 | 40 018 485,95 |

Les grandes masses du Compte Administratif 2016
Budget principal en millions d'euros



Les grandes masses du Compte Administratif 2016
Budgets Consolidés en millions d'euros



Les principaux équilibres financiers

Les dépenses de fonctionnement : 342,6 M€ pour le budget principal (+1,9%) et 431,9 M€ pour le budget consolidé (-1%)

La maîtrise des charges de fonctionnement témoigne d'un réel effort de la part de notre collectivité pour contenir ses charges, alors même que sa structure et ses missions ont évolué.

⇒ La part des **dépenses de personnel** a été notablement impactée par les transferts de compétences. Cela a conduit à un véritable changement de nature des missions de la Métropole, qui a renforcé de façon considérable son intervention publique de proximité. Cela s'est traduit par une forte augmentation des effectifs, qui ont atteint 1 872 agents au 31/12/2016 et par une politique de remplacement particulièrement soutenue pour assurer la continuité du service sur ces nouveaux domaines d'intervention, en particulier sur la voirie et les espaces publics.

Les dépenses de personnel ont également évolué sous l'impulsion d'une politique de mutualisation entre l'EPCI et la Ville centre qui se traduit par le transfert d'agents de la Ville de Montpellier au sein de services communs portés par Montpellier Méditerranée Métropole.

Enfin, des mesures nationales se sont imposées aux collectivités locales, telles que la double augmentation du point d'indice, la refonte des grilles de catégories B, la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.

Au total, les dépenses nettes de personnel s'élèvent à 80.2 M€ pour le budget principal et 83.3M€ pour le budget consolidé.

⇒ Au total, les charges à caractère général baissent de 3% en 2016 .

Parmi ces charges de gestion courante, on peut citer :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|---------|
| Energie, eau et carburant | 10,6 M€ |
| Frais de maintenance | 7,0 M€ |
| Entretien et réparations de voiries et réseaux, fournitures de voirie | 4,0 M€ |
| Entretien et réparations des terrains et bâtiments | 3,1 M€ |
| Frais de gardiennage | 2,8 M€ |
| Transports scolaires | 2,1 M€ |
| Locations immobilières/mobilières et charges locatives | 1,8 M€ |
| Frais de nettoyage des locaux | 1,8 M€ |
| Primes d'assurances, frais d'actes et de contentieux | 1,3 M€ |

| | |
|---------------------------------------------------|--------|
| Fournitures de petit équipement | 0,7 M€ |
| Frais de télécommunications et d'affranchissement | 0,6 M€ |
| Etudes et recherches | 0,4 M€ |

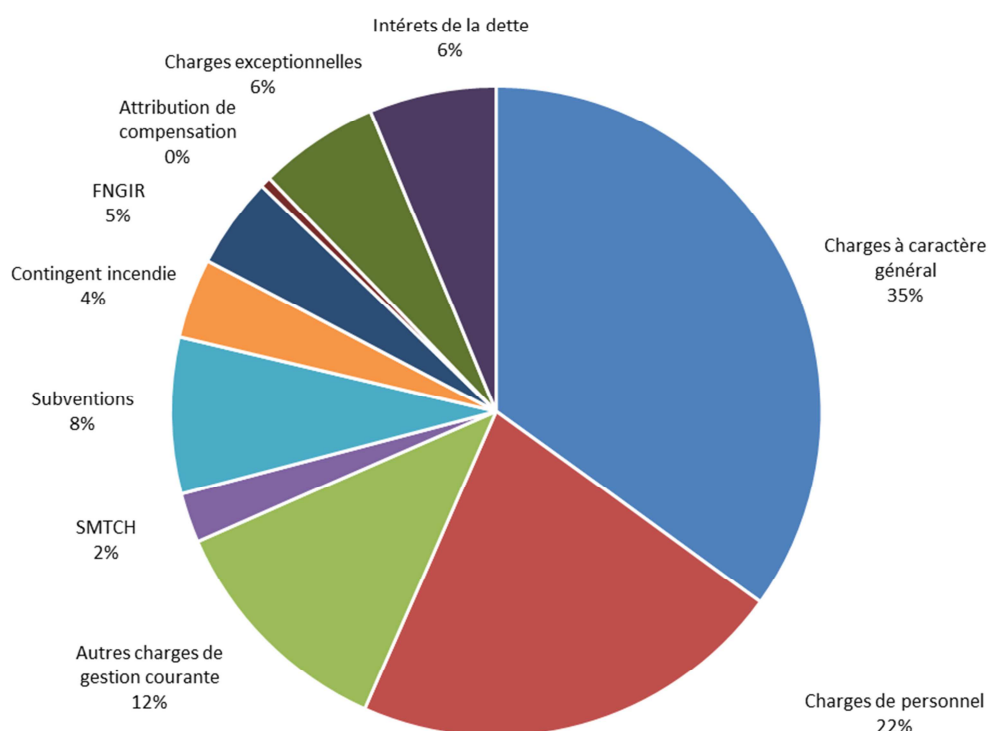
⇒ Au sein du budget annexe transport, conformément au cadre fixé dans le contrat de délégation de service public, **la contribution financière à TaM** s'est établie à 59,8 M€, en baisse de -3,5% par rapport à 2015.

Cela a permis de réduire de 9% la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport.

⇒ Les subventions aux associations, porteuses de lien social et d'innovation, s'élèvent à 32,2M€.

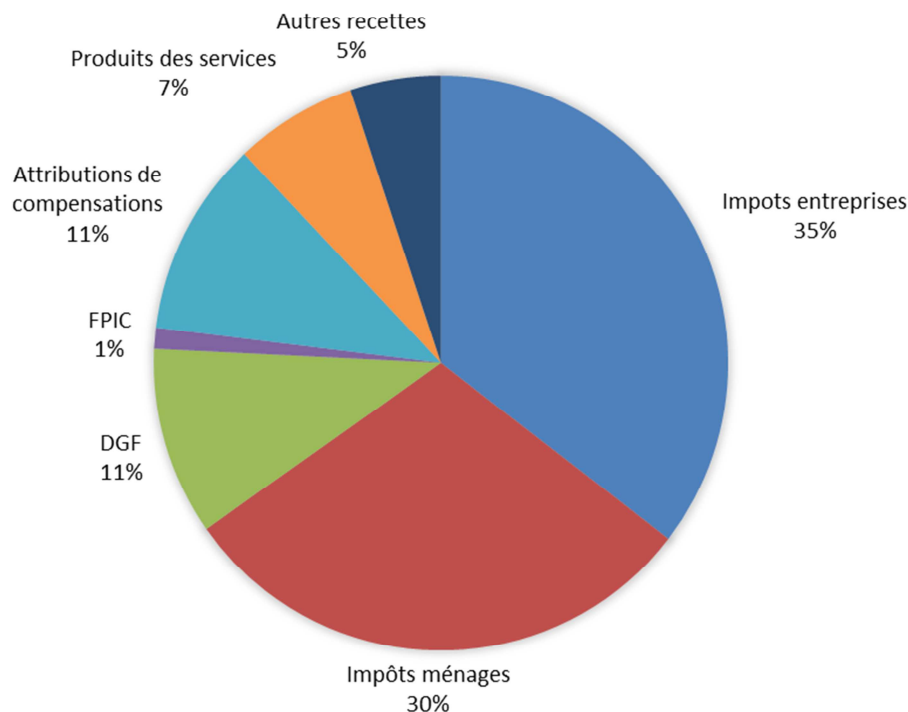
⇒ Les charges financières consolidées augmentent de 1,8% en 2016, en lien avec le volume d'encours transféré. Hors transferts, elles sont en baisse de -2,1%, du fait des taux d'intérêt historiquement bas et de la structure de l'encours de dette.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DU CA 2016



Les recettes de fonctionnement : 420,1 M€ pour le budget principal 563,3M€ pour le budget consolidé

RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DU CA 2016



A périmètre constant, les recettes de fonctionnement baissent de plus de 1% du fait de la réduction des dotations de l'Etat.

Les recettes issues de la fiscalité

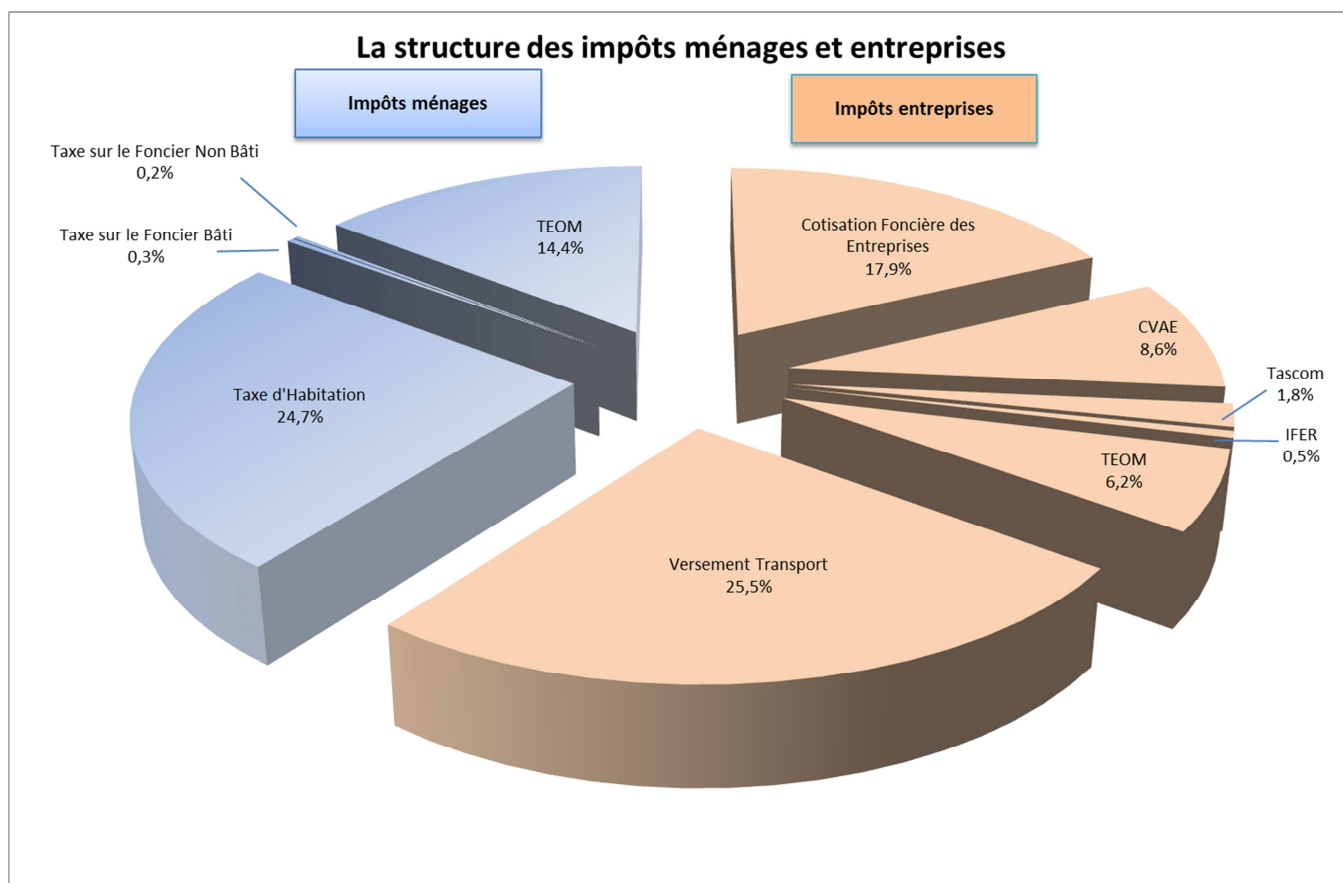
Tous budgets confondus, 61% des recettes de fonctionnement sont issues de la fiscalité directe. Depuis la réforme de la taxe professionnelle, celles-ci se répartissent entre les ménages, (Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 131,1 M€, soit 40% de la fiscalité directe) et les entreprises (Cotisation Economique Territoriale, Taxe sur les Surfaces Commerciales, IFRER, versement transport et TEOM : 200,3 M€ soit 60% de la fiscalité directe).

L'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition a été tenu, c'est donc la seule croissance des bases d'imposition qui détermine une évolution de 1,4% du produit fiscal.

Cette croissance globale recouvre des évolutions diversifiées selon les taxes : si le versement transport et la CFE affichent des hausses de respectivement 2% et 2.8%, la taxe d'habitation est restée stable du fait de l'impact des mesures décidées par l'Etat relatives à la demi-part des veufs et veuves et la CVAE est apparue en baisse

de 3,5%.

En 2016 et pour la 1^{ère} année a été perçue la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) transférée par les communes de Montpellier et Grabels (3,8M€) .



La lourde ponction sur les dotations

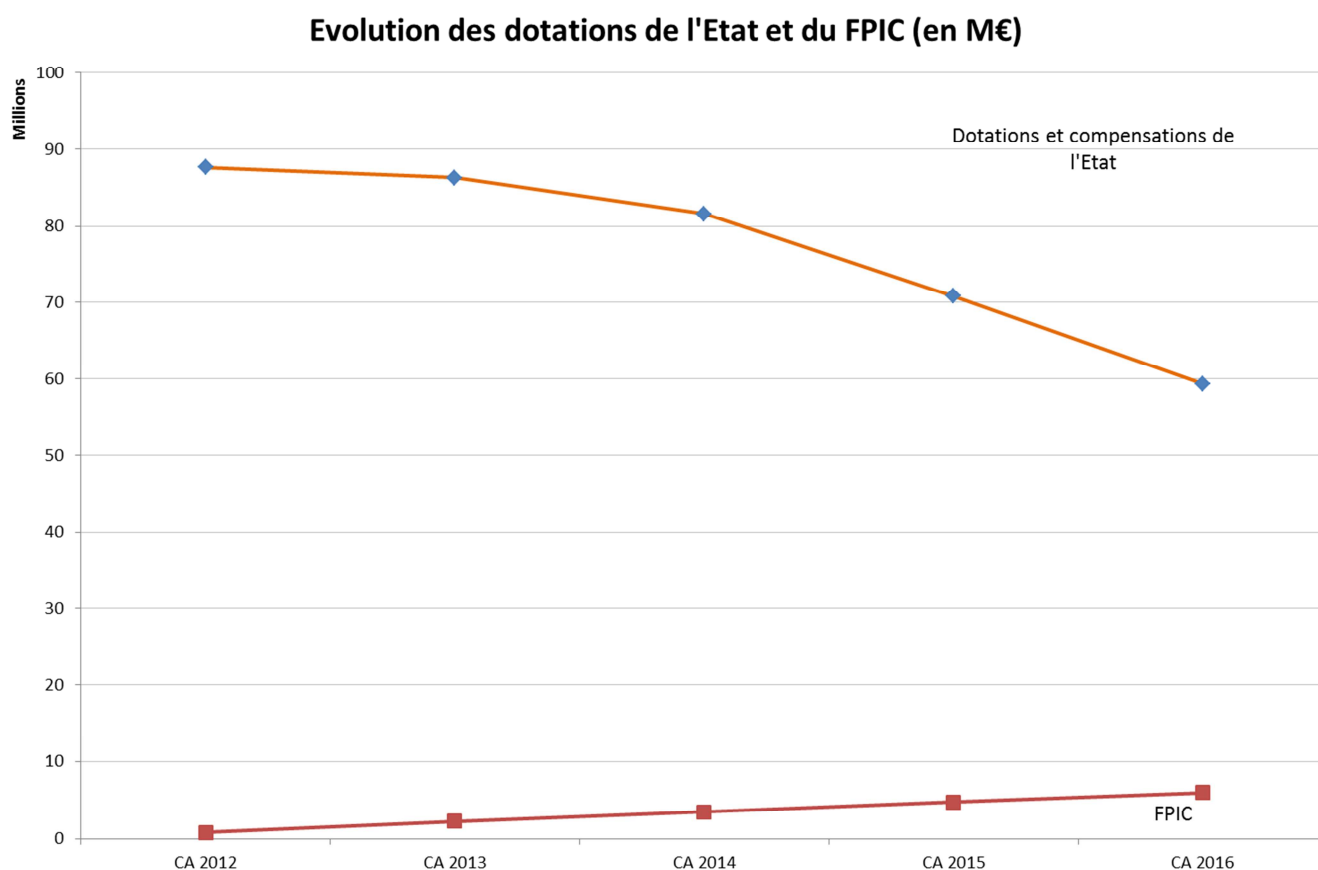
Même si le volume des dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, compensations fiscales et Dotation Globale de Décentralisation) reste important (59,6 M€), il connaît une baisse très conséquente de **-16,8%** du fait de la contribution au redressement des finances publiques : avec un **prélèvement supplémentaire de 10,8M€** en 2016, la ponction sur le budget métropolitain représente une baisse de 24,8M€ par rapport aux dotations de 2013.

Les recettes issues de la péréquation

Parallèlement, l'ensemble intercommunal métropolitain est bénéficiaire du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC). Il s'agit là de péréquation horizontale : l'enveloppe nationale, fixée pour 2016 à 1Md €, est prélevée sur les ensembles intercommunaux considérés comme les plus riches pour

être redistribuées à ceux qui ont un effort fiscal supérieur à la moyenne.

Pour la Métropole cette recette s'est élevée à 4,8 M€ en 2016, en hausse de 26 % par rapport à 2015. Bien que portant sur un volume peu important, cette hausse vient traduire l'augmentation de l'enveloppe nationale.



Les attributions de compensation : 56 M€

Le montant des attributions de compensation est passé de 60.2M€ en 2015 à 56M€ en 2016, en fonction des modifications apportées aux dépenses et recettes transférées :

- Les recettes transférées par les communes leur ont été compensées : taxe sur la consommation finale d'électricité et produit des amendes de police
- Des dépenses nouvelles ont été compensées à la Métropole : emprunts affectés à 100% à la voirie et emprunts relatifs à la construction d'ouvrage, transfert de la Comédie du Livre, correctifs apportés aux données individuelles.

Les produits des services : 19 M€

Parmi les principales recettes des services figurent :

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Recettes stationnement | 4,0 M€ |
| Produit de collecte des déchets | 2,1 M€ |
| Recettes piscines | 1,9 M€ |
| Recettes musées | 1,4 M€ |
| Recettes soutien à la tonne triée | 0,9 M€ |
| Produits stades et gymnases | 0,8 M€ |
| Recettes médiathèques | 0,4 M€ |
| Recettes Conservatoire | 0,3 M€ |
| Recette Ecothèque | 0,3 M€ |
| Recettes pépinières d'entreprises | 0,2 M€ |
| Produits fourrière animaux | 0,2 M€ |
| Recettes Planétarium | 0,2 M€ |

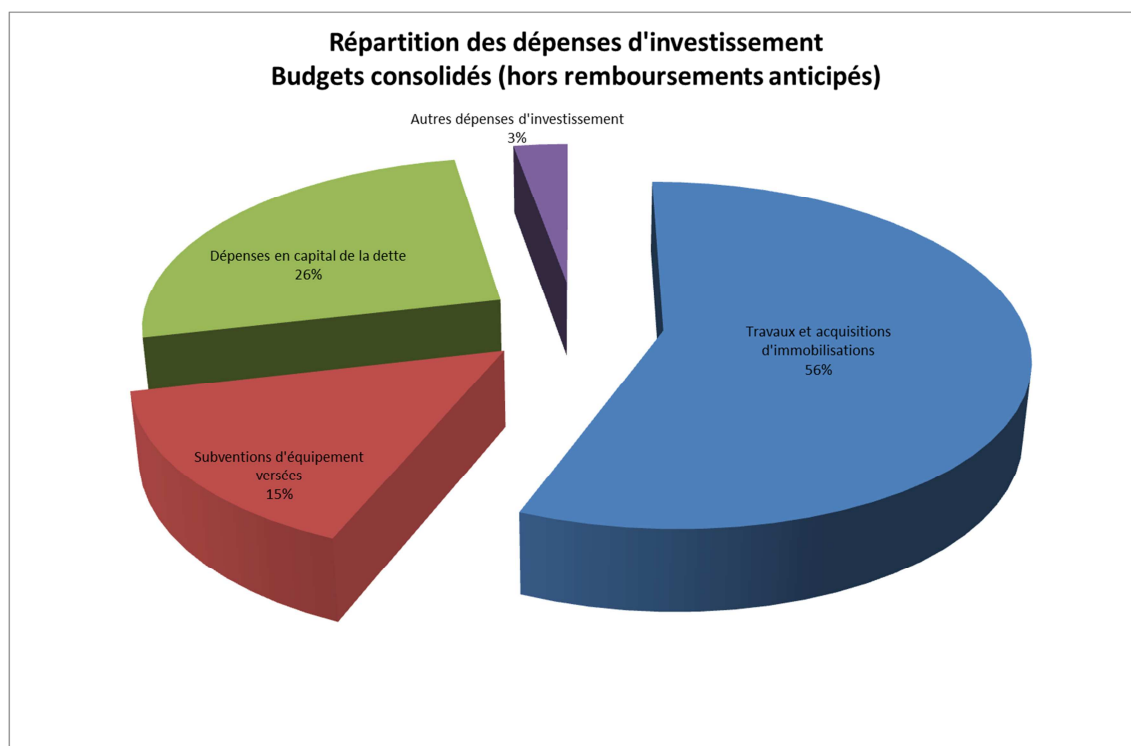
Les dépenses d'investissement

La collectivité maintient son effort d'investissement en particulier sur le budget principal avec une hausse de 2,7% des dépenses réelles d'investissement hors dette (108 M€).

Les principales opérations sont présentées dans la deuxième partie de ce document, on peut noter parmi elles :

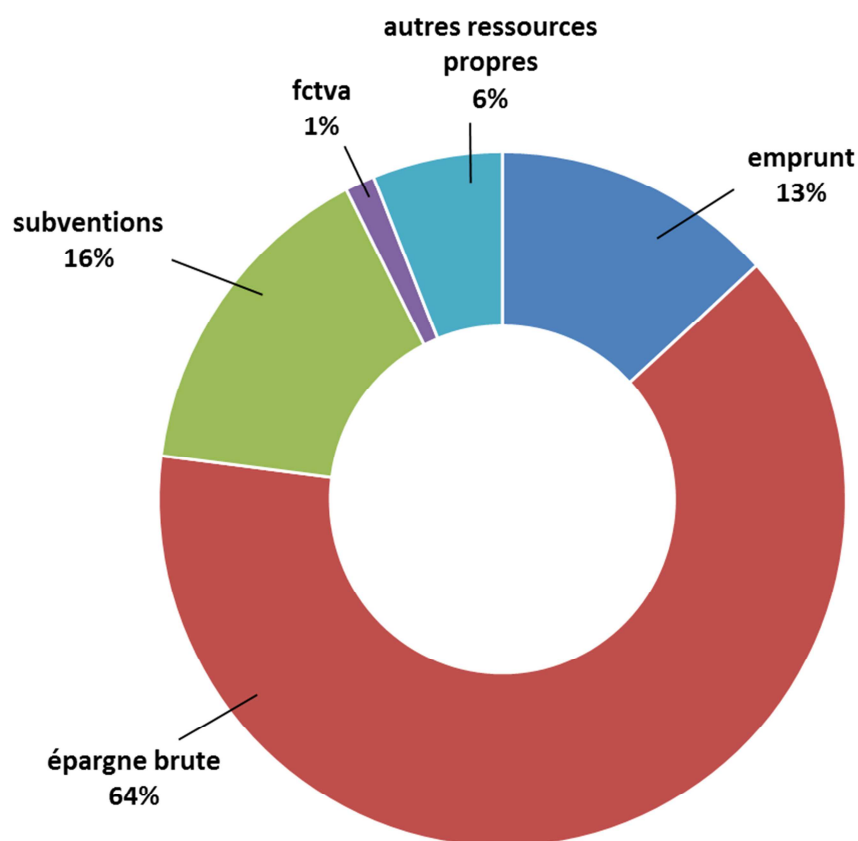
- Les travaux de voirie dans le cadre de la prise de compétence en 2015 : 31,3 M€,
- Un volume de dépenses important sur le Contournement Nîmes Montpellier : 16,6 M€,
- L'accélération des travaux d'accessibilité des bâtiments publics : 1,6 M€.

L'évolution constatée sur le budget consolidé, est moins significative dans la mesure où elle traduit des évolutions structurelles (transfert de l'investissement à la régie de l'Eau, finalisation du bouclage de la ligne 4 de tramway, réalisation du schéma directeur d'assainissement dont 95% des opérations sont terminées)



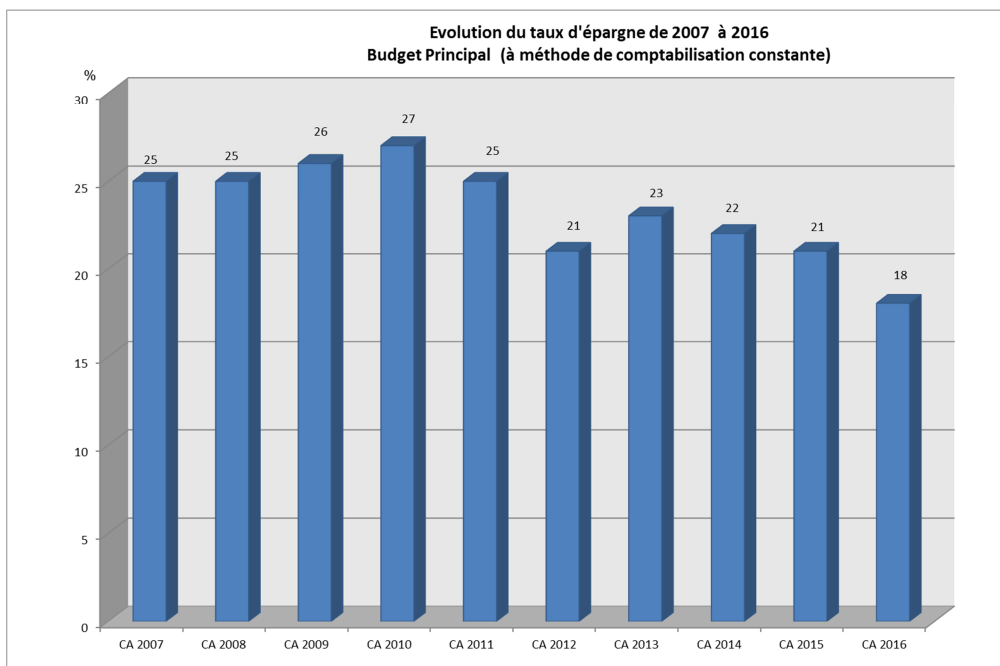
Le financement de l'investissement

Le financement des dépenses d'investissement - Budgets Consolidés

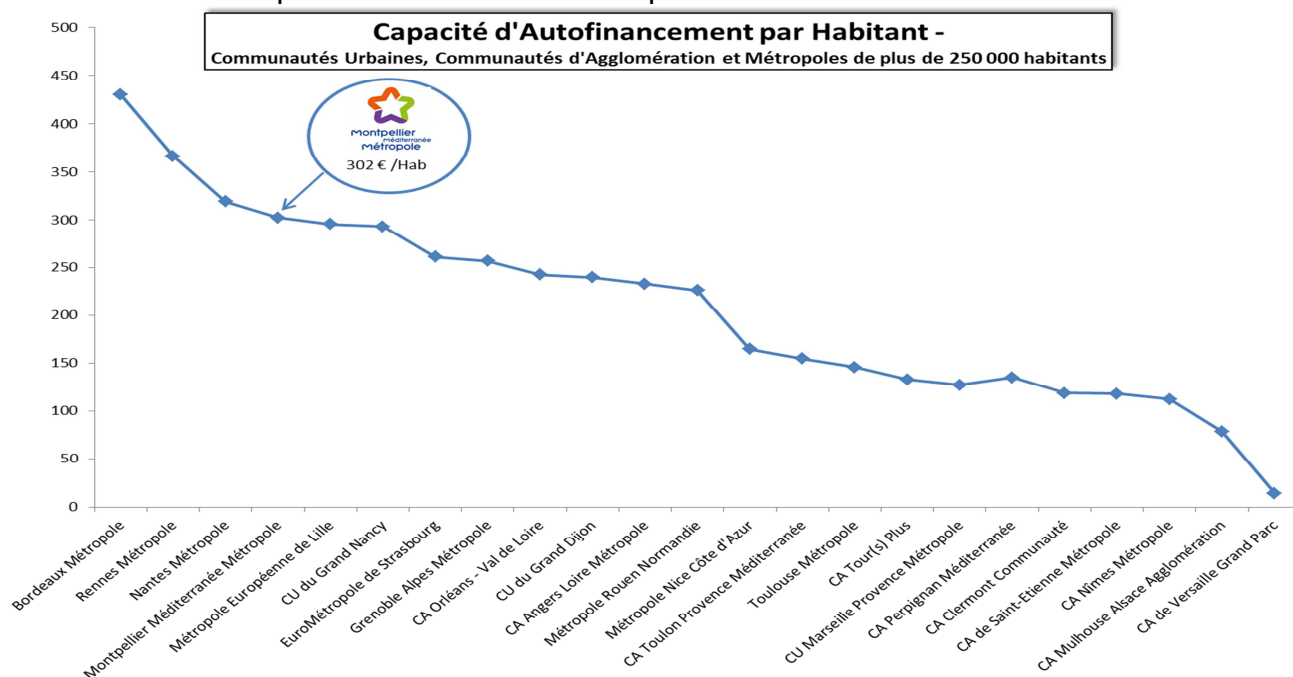


La capacité d'épargne

L'évolution de l'épargne brute traduit, par son fléchissement continu, l'impact de la contribution au redressement des finances publiques alors même que le transfert en plein exercice des compétences a généré une augmentation non compensée des dépenses de fonctionnement liée aux effets de seuil et de mise en place d'une organisation des services adaptée.



Montpellier Méditerranée Métropole conserve néanmoins une bonne capacité d'autofinancement parmi les collectivités comparables :



Données repères 2015 CA, CU et Métropole > 250 000 Hbts

Le recours à l'emprunt

Le recours global à l'emprunt a été limité à 27,2 M€ en 2016 (16,5 M€ pour le budget principal et 10,7 M€ pour le budget annexe transport), en baisse de 27% par rapport à 2015.

Compte tenu de l'intégration de 29,3 M€ d'encours transféré au titre de la construction d'ouvrages et de la compétence voirie, l'encours de dette est stabilisé à hauteur de 373,9 M€ pour le budget principal et 959,9 M€ au total des budgets consolidés.

A périmètre constant, la Métropole constate donc en 2016 **un désendettement de près de 29 M€.**

Ce niveau d'endettement et l'épargne dégagée par la métropole aboutissent à une capacité de désendettement de 4,8 ans pour le budget principal et 7,3 années pour le budget consolidé.

(Pour mémoire, ce ratio mesure le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y affectait l'ensemble de son épargne.)

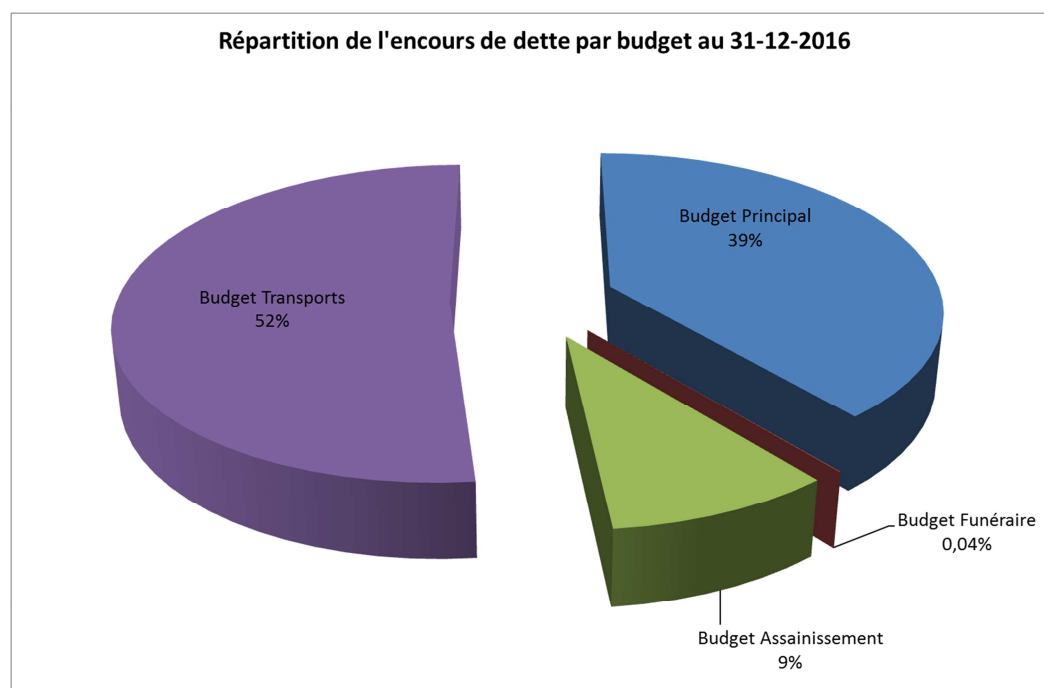
Principales caractéristiques de la dette

⇒ Une structure de la dette équilibrée qui assure une bonne prévisibilité des frais financiers, tout en bénéficiant des niveaux historiquement bas des taux monétaires : **55%** de la dette est contractée à taux fixe et **45%** à taux variable.

⇒ Un taux moyen de la dette de **2,64%** bien positionné

⇒ Une répartition des emprunts auprès de **14 prêteurs** qui permet de garantir une sécurisation du risque de contrepartie.

⇒ Les 2 prêts classés 3E sur la charte Gissler, d'un montant total de 26M€, sont suivis avec attention et bénéficient de la garantie du fonds de soutien au titre de l'article 6 du décret n°2014-444, qui pourrait intervenir si le risque était confirmé.



Les ressources propres consolidées

Les recettes propres s'élèvent à **47,2 M€**.

Elles sont constituées pour l'essentiel par les subventions reçues pour le financement de nos projets soit 31,8 M€ dont notamment 6 M€ pour l'habitat , 8 M€ pour l'espace public, 8 M€ pour le tramway.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 2,8 M€.

Le produit de la taxe d'aménagement représente 2 M€, partagé avec les communes membres à proportion de la part des dépenses de voirie dans leurs dépenses d'investissement, conformément à la délibération en date du 16 décembre 2016..

Les ventes de terrains, remboursements d'avances et procédures de déconsignation représentent 10,1 M€.

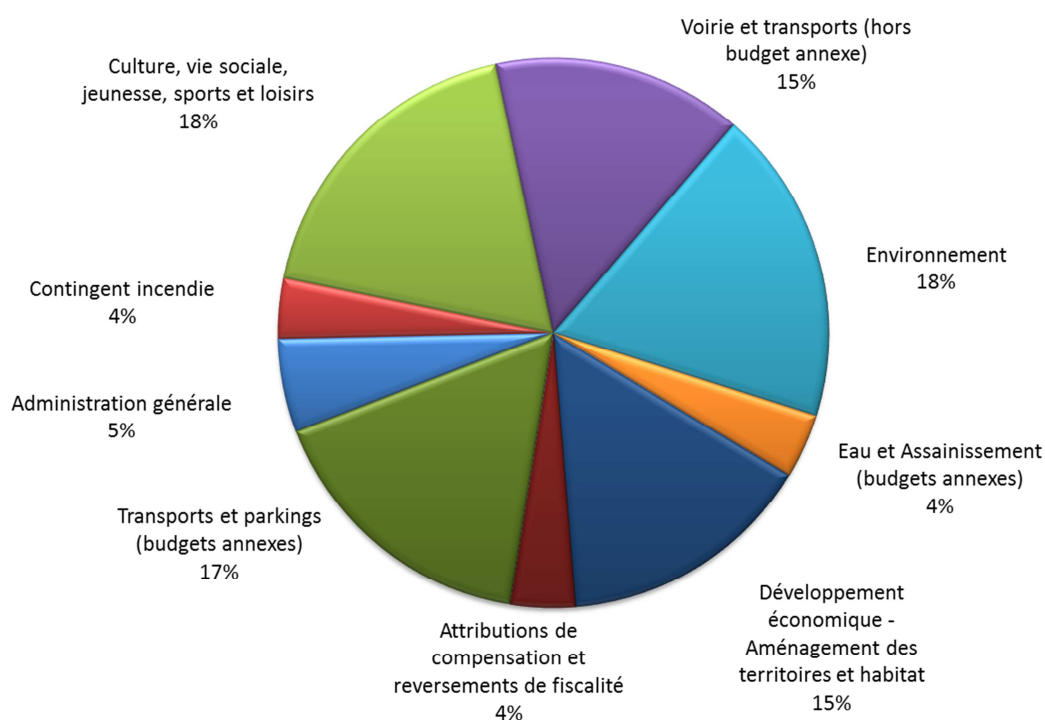
Le produit des amendes de police s'élève à 4,5 M€.

PARTIE 2 LES GRANDES REALISATIONS DE L'ANNEE 2016

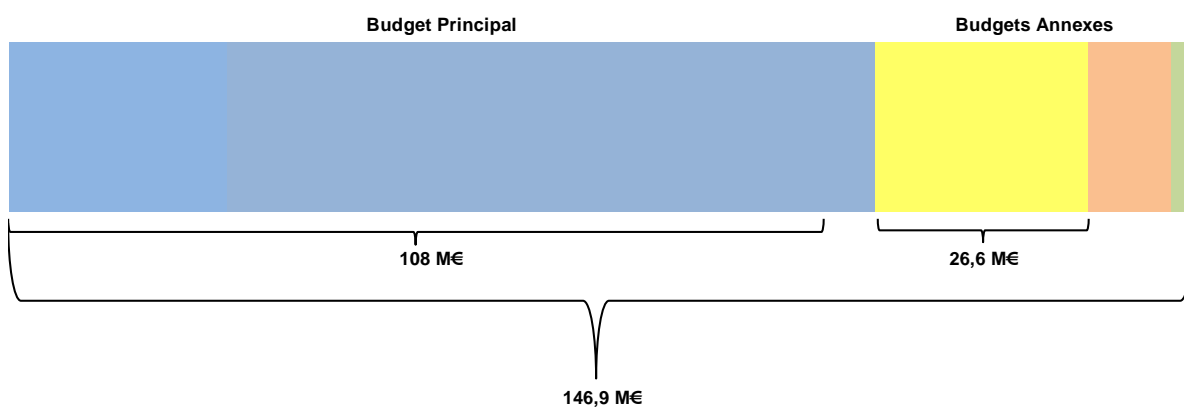
L'analyse consolidée des dépenses d'investissement et de fonctionnement met en exergue les principaux domaines d'intervention de la collectivité :

- L'environnement : **102,1 M€**
- La culture, le sport et la solidarité : **101,6 M€**
- Les transports urbains (budget annexe) : **91,6 M€**
- Le développement économique, aménagement des territoires et habitat : **83,1M€**
- La voirie : **81,3 M€**

Répartition des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement consolidées 2016 par fonction (hors dette)



**Budget consolidé:
Répartition des dépenses réelles d'investissement CA 2016 (Hors dette)**



-  Budget Principal : 73,5 %
-  Budget Annexe Transport : 18,1%
-  Budgets Annexes Assainissement et SPANC : 6,7 %
-  Budgets Annexes Eau Brute et Eau Potable : 1,6%
-  Budget Annexe Funéraire : 0,01%

1. Les transports en commun et la voirie (Budget principal et budget annexe)

Montpellier Méditerranée Métropole a fait du service public de transports et des déplacements une de ses politiques majeures, en développant un réseau de transport en commun efficace, respectueux de l'environnement et solidaire.

Dépenses consacrées aux transports en commun et à la voirie

| Montant | Répartition |
|----------|-------------------------|
| 172,1 M€ | Fonctionnement 118,3 M€ |
| | Investissement 53,8 M€ |

| Quelques exemples d'investissements | |
|-----------------------------------------------------|---------|
| Tramway bouclage Ligne 4 | 20,2 M€ |
| Investissement matériel roulant..... | 4,1 M€ |
| Investissement espace public dans les communes..... | 24,5 M€ |

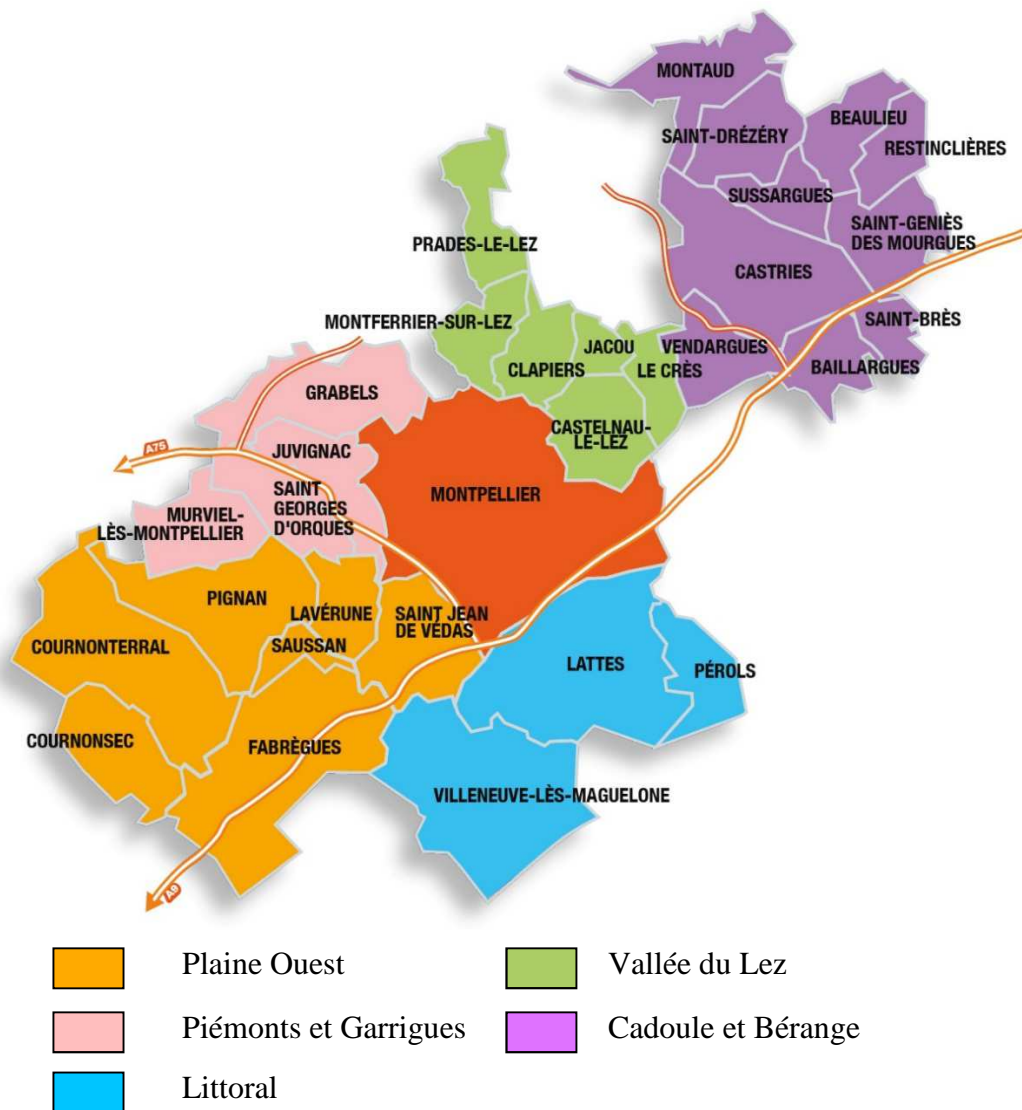
L'espace Public

La transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole au 1^{er} janvier 2015 a entraîné le transfert de la compétence voirie et espaces publics des communes à la Métropole.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date du transfert effectif de la compétence voirie à la Métropole, celle-ci agit directement sur l'ensemble du territoire. La compétence voirie et espace public comprend la voirie, les espaces verts attenants, l'éclairage public et le nettoyage.

Dans un souci de maintien de la réactivité et de la proximité pour les communes, la Métropole a choisi une organisation en cinq pôles territoriaux plus Montpellier.

La Direction de l'Action Territoriale (DAT) est constituée à partir des effectifs transférés des communes, et son territoire comprend l'ensemble des communes, hormis celle de Montpellier, dont la gestion est assurée par la Direction de l'Aménagement et de la Gestion de l'Espace Public (DAGEP).



Au total **1 415 km de voirie** sont entretenus et **13,7 M€ ont été** investis hors Montpellier, sur la voirie en 2016.

Les principales réalisations par pôle en 2016 ont été les suivantes :

Pôle Plaine Ouest

Cournonterral

Pignan

Saint Jean de vedas

Chemin de la Piscine

Fin des travaux démarrés par la commune, rues de la cité et de l'enclos

Rue Clémenceau

Pôle Piémonts et Garrigues

Juvignac

Chemins du Labournas et Valat de la Fosse

Pôle Vallée du Lez

Castelnaud le Lez

Fin des travaux engagés par la commune rue des Perrières

Le Crès

Rue de la Poullaillère

| | |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Jacou | Rue Blanchemin |
| <u>Pôle Cadoule et Bérange</u> | |
| Baillargues | Rue du contrôle |
| Saint-Brès | Fin des travaux engagés par la commune rue de Fontmagne |
| Castries | Rue de la ferme du château |
| <u>Pôle Littoral</u> | |
| Lattes | Rue Montpellieret |
| Pérols | Rue de la République |
| Villeneuve lès Maguelone | Boulevard Carrière Pèlerine |

Par ailleurs, en 2016, la seconde tranche de l'avenue Mas de Rochet à Castelnau le Lez a été lancée. Cette opération avait été initiée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, la voirie étant d'intérêt communautaire.

Sur le territoire de Montpellier, la Ville a poursuivi en 2016 son programme d'entretien courant avec en particulier :

- 2 M€ affectés à la maintenance des chaussées (Avenue de l'Europe, Avenue de la Pompignane, Rue de la Croix Verte, Avenue Einstein, etc.) ;
- 0,8 M€ consacrés à la maintenance des trottoirs ;
- 0,5 M€ affectés à la maintenance des ouvrages d'arts (Rue de Corse etc.) ;
- 0,4 M€ affectés au renouvellement des lanternes par des lanternes LED, les opérations de mise en conformité touchant à leur fin.

Les opérations relatives à la politique de sécurisation de l'espace public aux abords des écoles menées depuis plusieurs années ont été poursuivies (Ecole Savary, école Boucher etc.) en 2016 pour un montant de 0,4 M€.

Des opérations d'aménagement dans le cadre des conventions ANRU ont par ailleurs été réalisées, en particulier à la Cité Gély (0,4 M€) et sur l'Allée des Hauts de Montpellier (0,4 M€).

L'avenue Pont Trinquat a été livrée.

Les travaux d'aménagement d'espaces publics financés dans le cadre de projets urbains partenariaux ont été menés à bien : l'Allée Jacques Halévy notamment.

Les opérations d'espace public sur le plan campus ont pu démarrer, en accompagnement de la construction de nouveaux équipements. C'est notamment le cas du parvis Pierre Mauroy devant la nouvelle faculté de Médecine.

Les mobilités

Le réseau Tramway

Le réseau de tramway de Montpellier Méditerranée Métropole bénéficie d'une fréquentation exceptionnelle. Sur près de 83 millions de voyages enregistrés en 2016 sur le réseau, le tramway représente 79% du trafic global. Par rapport à l'année 2015, le nombre de déplacements validés augmente de 2,9% par rapport à 2015.

On note que la fréquentation des lignes de Bus urbains continue de croître fortement +7% en 2016.

Bouclage de la ligne 4

Les travaux de bouclage de la ligne 4, engagés fin 2014, se sont terminés en 2016. Inaugurée en juillet, cette ligne a connu un véritable succès commercial auprès des voyageurs (+21,4% des déplacements validés entre 2015 et 2016.).

Le projet global du bouclage de la ligne 4 est évalué à 56 M€, dont 20,8 M€ ont été dépensés en 2016 pour la réalisation des travaux propres à l'infrastructure de tramway (travaux de génie civil, de voie ferrée, de signalisation...).

Extension de la Ligne 1 d'Odysseum à la gare nouvelle TGV du quartier Cambacérès

Le réseau armature de transport public de la Métropole de Montpellier intègre la mise en œuvre d'une desserte performante entre la nouvelle gare TGV Montpellier – Sud de France et la gare St Roch ; cette desserte offrira également une réponse adaptée aux besoins de déplacements du quartier « Cambaceres », quartier en devenir « Cambacérès » qui a notamment vocation à accueillir le bâtiment totem de la French Tech.

Aussi, afin de poursuivre les 1ères études engagées en 2014 et 2015, l'année 2016 a été marquée par l'attribution du marché de mandat pour la réalisation du projet d'extension de la ligne 1 de tramway.

L'exploitation des transports en commun

Le programme de modernisation des équipements s'est élevé en 2016 à **1,9 M€** correspondant à la subvention d'équipement versée par la Métropole à TaM pour l'entretien des équipements liés à l'exploitation du réseau. Ainsi, au cours de l'année 2016, le renouvellement de VéloMagg s'est poursuivi et le programme de rénovation à mi-vie des rames de tramway de la ligne 1 s'est amplifié.

Par ailleurs, en investissement direct, la Métropole a financé **2 M€** d'achat de matériel roulant : ainsi, 6 bus au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) ont été commandés par la Métropole en 2016. Entièrement accessibles aux Personnes à mobilité réduite, ces bus ont été progressivement déployés sur le réseau TaM en remplacement de bus qui circulaient depuis plus d'une quinzaine d'années.

Montpellier Méditerranée Métropole a poursuivi son partenariat avec le GIHP en le subventionnant pour un montant de **1,2 M€** en 2016. Le GIHP a pris en charge près de 80 000 voyages à l'attention de plus de 1 000 personnes handicapées pour l'ensemble de leurs besoins de déplacements.

La participation de la Métropole au Syndicat Mixte Hérault Transport s'élève quant à elle en 2016 à **10 M€**, dont 8,7 M€ remboursés au titre de l'utilisation du réseau urbain par les scolaires.

Le jalonnement directionnel

La Métropole assure l'organisation et la gestion du jalonnement routier sur tout son territoire (3900 mâts au total), quel que soit le gestionnaire de voirie (Etat, Département, Communes, Métropole). Elle intervient tant pour la maintenance que pour les nouvelles implantations. La Métropole qui a commencé depuis 2014 à mettre en œuvre son Schéma directeur de jalonnement a poursuivi cette mise en place en 2016, avec notamment l'étude et la mise en œuvre de celui-ci sur le secteur Port Marianne et Croix d'Argent à Montpellier. L'ensemble des dépenses de jalonnement ont représenté un budget de **0,8 M€**.

Les carrefours à feux

La Métropole a assuré l'exploitation, l'entretien et la maintenance des carrefours à feux sur son territoire (470 carrefours à feux sur l'ensemble des 31 communes) pour un montant de près de **1,5 M€** en assurant outre l'entretien courant, le renouvellement préventif d'une partie de son patrimoine. Il a par ailleurs été réalisé en 2016 une opération spécifique pour **0,3 M€** de raccordement au PC de régulation multimodale de trafic de l'ensemble des carrefours des lignes de tramway L2 et L3 sur les communes de Castelnau Le Lez, Lattes, Pérols, Jacou, Juvignac et Saint Jean de Vedas afin de mieux coordonner et exploiter ces équipements au bénéfice du trafic des véhicules légers et de la régularité du tramway.

Les fermetures automatiques

La Métropole a assuré l'exploitation, l'entretien et la maintenance de son parc de bornes automatiques (64 sites) qui permet de contrôler les accès aux différentes

aires piétonnes de Montpellier (72 sites). Cela a représenté une dépense totale en investissement/fonctionnement de près de **0,6 M€ pour l'année**. Trois nouveaux sites ont été intégrés au patrimoine en lien avec la mise en service du bouclage de la ligne 4 qui a vu une extension du périmètre de l'aire piétonne: deux sites d'entrée/sortie avec totem au niveau de la place Giral et de la rue Auguste Broussonnet, un site de sortie au niveau du Faubourg Saint Jaumes.

Le tunnel de la comédie

La Métropole assure l'exploitation, l'entretien et la maintenance du tunnel de la comédie. Après l'important programme pluriannuel de mise aux normes du tunnel pour un montant de 1,7 M€ réalisés sur les années 2014 et 2015, l'année 2016 a vu l'installation d'un panneau à message variable permettant en entrée de tunnel d'informer les usagers des situations de gestion dégradée de l'équipement. Une importante opération de renouvellement de la couche de roulement a également été réalisée en 2016 avec application d'un enrobé clair permettant d'augmenter la visibilité et les conditions de sécurité associées dans l'ouvrage. Cette opération a nécessité de changer les sources lumineuses à l'intérieur du tunnel afin d'adapter l'éclairage au nouvel enrobé. L'ensemble de ces travaux ont représenté un investissement de près de **0,2 M€ en 2016**.

Le stationnement en ouvrage

La Métropole gère 13 parkings en ouvrage sur les communes de Montpellier et Castelnau le Lez; avec la gestion de ces parkings, la Métropole dispose désormais d'un nouveau levier d'action pour mettre en œuvre une politique de mobilité « globale » et durable. En 2016, le stationnement a représenté une dépense inférieure à **0,6 M€**.

2. Développement économique, aménagement des territoires et habitat

Dépenses consacrées au développement économique aménagement des territoires et habitat

| Montant | Répartition |
|---------|------------------------|
| 83,1 M€ | Fonctionnement 30,1 M€ |
| | Investissement 53 M€ |

| Quelques exemples d'investissements | |
|----------------------------------------------|---------|
| Acquisitions foncières..... | 1,9 M€ |
| Aides à la pierre – Compétence déléguée..... | 3,1 M€ |
| Aides à la pierre – Fonds propres..... | 1,6 M€ |
| Rénovation urbaine (PRU)..... | 0,8 M€ |
| CNM et gare TGV..... | 20,5 M€ |
| Schéma Directeur d'Aménagement Numérique | 1,7 M€ |

Les grandes infrastructures de transports

Montpellier Méditerranée Métropole se mobilise activement pour accompagner et suivre les projets de grandes infrastructures de transports qui structurent l'organisation spatiale et urbaine de son territoire et participent de son développement. Sont concernés :

- Le Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier (CNM) et la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP), derniers chaînons languedociens manquants d'un axe du réseau européen prioritaire RTE-T, nord sud entre l'Allemagne et l'Espagne, plaçant Montpellier à trois heures de Paris et deux heures de Barcelone et permettant d'optimiser et d'augmenter la desserte voyageur, notamment par les trains régionaux et Intercités et marchandise sur l'arc méditerranéen sur le doublet de ligne (ligne classique + ligne nouvelle).
- La construction du PEM de la gare TGV Montpellier-Sud-de-France dans le quartier Cambacérès, après la restructuration de la gare Montpellier Saint-Roch, préfigure la montée en charge progressive de la desserte ferroviaire de Montpellier dans les dix prochaines années.
- Le déplacement de l'A9, qui laisse place à l'A709, constituant à terme le contournement Sud de Montpellier qui sera raccordé aux futurs Contournement Ouest de Montpellier (COM) et Déviation Est de Montpellier (DEM). Ces trois objets routiers achèveront ainsi le contournement routier de la Métropole. Ce contournement est complété par des rabattements, pour que

ses capacités puissent être pleinement utilisées, dont la déviation de la RN 113 sur Baillargues-St Brès. L'ensemble de ces infrastructures doit permettre de libérer l'espace public urbain aujourd'hui congestionné, au profit d'un meilleur partage de la voirie, notamment au bénéfice des transports en commun, des modes actifs et des riverains et usages des secteurs concernés.

Pour les deux projets les plus avancés, le déplacement de l'A9 et le Contournement ferroviaire Nîmes – Montpellier, l'année 2016 était la dernière année pleine de réalisation, les projets devant être livrés en 2017. **16,6 M€** ont donc été investis pour le CNM et **3,9 M€** pour le complément de la dalle de la future Gare TGV.

Pour ce qui concerne la LNMP, le dossier a fait l'objet d'une Décision Ministérielle n°4 actant le principe d'un phasage de la réalisation du projet par un premier tronçon entre Montpellier et Béziers. Ce phasage devrait permettre de trouver les financements nécessaires à la poursuite de la réalisation de la LGV le long du corridor méditerranéen dans le prolongement du Contournement ferroviaire Nîmes Montpellier en direction de l'Espagne. La programmation de la Déclaration d'Utilité Publique a ainsi été décalée d'un an, en 2018.

Pour le Contournement Ouest de Montpellier, la Métropole a accompagné l'Etat, maître d'ouvrage, dans la relance des études et de la concertation. Concernant la déviation de la RN 113, elle a participé aux échanges générés par les premières phases d'études. Ces actions contribuent ainsi à la mise en place du réseau armature défini dans le PDU.

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

La Métropole s'est dotée d'un outil de planification cohérent avec les outils de planification territoriale de la collectivité en œuvre : un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique.

Ce document opérationnel de long terme pose la première pierre de la stratégie de développement numérique de la Métropole sur son territoire et du cadrage des travaux d'investissements nécessaires pour atteindre ses objectifs.

L'investissement 2016 lié à ce Schéma Directeur d'Aménagement Numérique s'est élevé à **1,7 M€**. Les principales réalisations ont concerné 5 liaisons globales entre communes, 25 raccordements de clients, 55 raccordements de sites publics (dont 44 sites communaux et 11 sites métropolitains) et, enfin, le raccordement de 28 caméras.

Urbanisme et habitat

Planification territoriale

Dans le domaine de l'aménagement de l'espace, Montpellier Méditerranée Métropole exerce des compétences en matière de prospective territoriale et de planification urbaine. A ce titre, elle établit et met en œuvre les documents de planification stratégique d'échelle intercommunale. En complément, elle réalise des études de

définition urbaines ou de prospective territoriale dans les domaines de l'aménagement, des mobilités, de l'environnement et de la gestion des temps.

L'élaboration du projet de territoire : Montpellier Métropole Territoire

2016 a été marquée par l'aboutissement des travaux de définition du projet « Montpellier Métropole Territoires » dans le cadre d'un accord-cadre. Celui-ci a pour objet de déterminer, en amont des documents d'urbanisme, les valeurs et la philosophie de développement et d'aménagement durable de la Métropole pour permettre l'accueil des populations et des entreprises, la prise en compte des besoins en mobilité, la valorisation de l'environnement, le déploiement du pilier Agro-écologie et Alimentation, etc.

Il constitue un projet de territoire durable et innovant, au sens où il intègre les grands défis du 21ème siècle que doit relever la Métropole. Il offre ainsi une vision projetant le territoire loin dans le temps, en pensant aux générations futures, tout en permettant d'engager des actions concrètes pour les habitants aujourd'hui.

En 2016, **0,4 M€** ont été mobilisés pour ce projet.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Adopté le 17 février 2006, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) définit les orientations générales d'aménagement du territoire à l'horizon 2020. Ce document de référence encadre et met en cohérence les documents de planification sectoriels (Plan de déplacements urbains, Programme local de l'habitat, Schéma d'accueil des entreprises, etc.), ainsi que les documents et procédures d'urbanisme locaux (Plans locaux d'urbanisme, Zones d'aménagement concerté).

Au regard des différentes évolutions récentes du contexte national et local, en particulier la création de Montpellier Métropole Territoire, et compte-tenu des enseignements de l'évaluation du SCoT en vigueur, la Métropole a souhaité renouveler les objectifs pour sa révision, par délibération du 12 novembre 2015.

Dans le cadre de cette démarche, **0,3 M€** ont été consacrés en 2016 pour les études et investigations qui ont concernées principalement la loi littoral et ses effets sur le territoire, des expertises naturalistes, la construction de la trame verte et bleu, la structuration commerciale du territoire, les orientations à donner dans le cadre du SCoT et les principes permettant l'élaboration du plan du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et les PLU communaux

Depuis sa transformation en Métropole, l'Etablissement public de coopération intercommunal exerce la compétence PLU en collaboration étroite avec les 31 Communes.

S'agissant du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), engagé en novembre 2015 par le Conseil de Métropole, trois marchés d'études ont été conclus en 2016 afin de mener son élaboration avec l'appui de plusieurs cabinets d'études. Ainsi en 2016, l'analyse typo-morphologique des tissus bâtis existants sur les 31 communes a

été conduite avec l'appui de ces équipes. Cette étude est le socle de l'élaboration du PLUi, permettant de définir un document contextuel et morphologique favorable à l'expression des 31 projets urbains communs et du projet de territoire métropolitain. **0,2 M€** ont été dépensés en 2016 pour cette étude.

Parallèlement, la Métropole a conduit plus d'une trentaine de procédures d'évolution des PLU communaux en collaboration avec les Communes concernées, à l'exemple de la modification du PLU de la Commune de Saint Jean de Vedas permettant la maîtrise et l'encadrement de la densification par l'évolution adaptée des dispositions réglementaires du document. Les évolutions des PLU communaux ont généré une dépense de **0,2 M€**

Etudes Urbaines

Participant directement à la mise en œuvre opérationnelle du Schéma de cohérence territoriale, les études urbaines visent notamment à établir des plans de référence définissant des projets d'aménagement d'ensemble sur des sites d'extension urbaine potentielle ou de réinvestissement urbain. Elles ont vocation à alimenter les orientations d'aménagement des Plans locaux d'urbanisme et à susciter la réalisation de projets opérationnels.

L'année 2016 a notamment été consacrée à la réalisation d'une étude concernant le projet de réinvestissement du site de l'ancien hameau de Baillarguet sur le territoire de Montferrier-sur-Lez, projet devant permettre à la commune de répondre en grande partie aux objectifs de production du PLH conformément aux lois SRU et « Duflot ». Cette étude a mobilisé un budget de **0,040 M€** en 2016.

Habitat

Le Programme Local de l'Habitat

La Métropole de Montpellier poursuit la mise en œuvre d'une politique de l'habitat volontariste afin de répondre aux besoins importants recensés et faciliter pour les ménages du territoire la réalisation de parcours résidentiels conformes à leurs attentes. Le Programme Local de l'Habitat 2013-2018 fixe ainsi un objectif de production de 5 000 logements neufs par an à répartir de manière équilibrée sur le territoire et en diversifiant les différents types d'offres produites.

La production de logement locatif social

La Métropole a financé 2 865 logements locatifs sociaux en 2016 en mobilisant les aides déléguées de l'Etat et ses propres aides en complément. Cet excellent résultat, bien au-delà des objectifs du PLH 2013-2018, témoigne d'une très forte mobilisation des communes et de la Métropole dans le cadre de leurs compétences respectives en faveur de la production de logements locatifs sociaux. Les logements locatifs sociaux ainsi financés ont représenté 33 % de l'ensemble des logements autorisés au cours de l'année pour un objectif d'au moins 30 %.

Pour accompagner ce développement de l'offre locative sociale, les dépenses de la Métropole par délégation de l'Etat ont représenté près de **2,1 M€** en 2016. La

Métropole a subventionné en complément, sur ses fonds propres, les opérations de logement social les plus difficiles à équilibrer financièrement pour près de **1,7 M€**

La Métropole a par ailleurs garanti les emprunts des bailleurs sociaux pour la réalisation et la réhabilitation de 76 programmes, représentant 2 250 logements sociaux et près de **249 M€** de prêts garantis (dont 48 M€ correspondant à des réaménagements de prêts).

La réhabilitation du parc de logements privés

L'année 2015 avait vu la Métropole nouvellement constituée devenir maître d'ouvrage des opérations programmées d'amélioration de l'habitat de son territoire : les deux OPAH du centre de Montpellier, une OPAH sur les Cévennes, une THIRORI¹ et le Plan de Sauvegarde du Petit Bard.

En 2016, ces opérations ont permis de réhabiliter 422 logements ou équivalents logements.

Au global, la politique d'aide à la réhabilitation du parc privé a représenté en 2016 une enveloppe financière de **3,1 M€** attribués par délégation de l'Anah ; la Métropole a par ailleurs mobilisé **sur ses fonds propres** un budget complémentaire de près d'**1,6 M€** dont **0,8 M€** de subventions aux propriétaires concernés.

L'accueil des Gens du voyage

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Montpellier Méditerranée Métropole est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. A ce titre, elle se doit de répondre aux obligations définies par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2011-2017 sur son territoire.

Ce Schéma Départemental prévoit la réalisation sur le territoire métropolitain de 260 places d'aires d'accueil et 680 places d'aires de grands passages. Aujourd'hui seules 80 places d'aires d'accueil permanentes et 150 places d'aire de grands passages sont réalisées.

La prise de compétence par la Métropole constitue une opportunité pour se mettre en conformité avec la loi quantitativement et qualitativement.

Une réunion des maires des communes de la Métropole tenue le 21 mai 2016 sous l'égide de M. le Préfet et de M. le Président de la Métropole a permis d'entériner une évolution du schéma départemental sur le territoire métropolitain. Sur cette base, un mandat a été passé à la SA3M et une enveloppe de 18 M€ a été votée par le conseil Métropole pour la réalisation des 10 aires manquantes.

¹ Opération de traitement de l'habitat insalubre réaménageable ou dangereux et des opérations de restauration immobilière (THIRORI).

Politique de la ville

Conformément à la « loi Lamy » du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Métropole assure la compétence « Politique de la Ville ». Elle est devenue le pilote-coordonnateur du nouveau contrat de ville signé le 10 juillet 2015.

- Le Contrat de Ville et son avenant opérationnel

Le Contrat de Ville est le cadre de mise en œuvre de la politique de la ville sur les douze quartiers prioritaires retenus dont la population totale représente plus de 50 000 habitants.

Démarrée en 2015 à la suite de la signature du contrat cadre le 10 juillet 2015, l'élaboration de l'avenant au contrat de ville 2015 - 2020 s'est poursuivie avec l'ensemble des partenaires concernés au cours du 1^{er} semestre 2016 jusqu'à sa signature le 8 juillet 2016. Cet avenant décline au plan opérationnel les enjeux identifiés et définit les modalités de pilotage technique du contrat de ville dans le cadre de la prise de compétence « politique de la ville » par la Métropole au 1^{er} janvier 2016, les modalités de fonctionnement et d'association des conseils citoyens et les engagements financiers des signataires. La Métropole a alloué **0,040 M€** de subvention à ces conseils citoyens.

Deux appels à projets auprès des opérateurs de terrain ont été gérés. Au titre de l'année 2016, la Métropole a cofinancé une soixantaine de projets, pour un montant total de près de **0,2 M€**

- La rénovation urbaine (PRU)

Le 15 décembre 2014, l'Etat faisait l'annonce des quartiers retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2020. Le quartier de la Mosson a ainsi été classé parmi les 200 quartiers d'intérêt national, tandis que la copropriété des Cévennes était retenue comme opération d'intérêt régional.

Conformément aux attentes de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), un protocole de préfiguration concernant ces deux quartiers a été élaboré par les services de la Ville, en association étroite avec ceux de la Métropole, particulièrement concernée par l'intervention sur les copropriétés et le développement économique.

Au premier semestre 2016, le Président-Maire a défendu le projet auprès de l'ANRU, ce qui a permis la signature du protocole de préfiguration le 16 décembre 2016, dans la perspective de mener à bien l'ensemble des études nécessaires à l'élaboration des 2 projets de renouvellement urbain d'ici fin 2018, en vue de la signature de deux conventions opérationnelles au 1^{er} semestre 2019.

Pour mettre en œuvre cet important programme d'études, Montpellier Méditerranée Métropole a confié à la SA3M, par délibération en date du 21 juillet 2016, un mandat d'études. Ces deux conventions de mandat ont été signées le 1^{er} septembre 2016 et notifiées le 16 septembre 2016, pour une durée de 24 mois.

Les avances payées au titres des mandats d'études ont représenté **0,8 M€** en 2016.

Politique foncière et aménagement opérationnel

En 2016, Montpellier Méditerranée Métropole poursuit son action volontariste en matière d'aménagement du territoire, en soutenant une politique de maîtrise foncière volontaire. Elle mène le développement des projets urbains stratégiques et de la production du foncier économique, tout en poursuivant l'effort d'optimisation de ses dépenses.

L'accueil de nouvelles entreprises et le développement de celles existantes assurent les ressources de la collectivité et la poursuite de l'objectif de création d'emplois, moteurs de la dynamique métropolitaine. Il nécessite d'accroître et de diversifier l'offre d'accueil. C'est la raison pour laquelle la Métropole investit dans ses parcs d'activités, et notamment sur le Parc du Salaison à Vendargues et sur de nouvelles opérations comme le Parc Descartes à Lavérune ou Cannabe à Cournonterral. Elle les adapte ainsi au plus près des impératifs économiques, optimisant le développement de ses entreprises.

Enfin, ce sont les projets urbains majeurs, au cœur de l'EcoCité, qui articulent et aménagent les nouveaux lieux d'extension de la centralité métropolitaine. Cet espace, connecté aux infrastructures maillées de mobilités, est aussi au contact des zones naturelles, agricoles et littorales. Pensé et conçu en harmonie avec le territoire, il est le symbole de la ville de demain. Le quartier Cambacérès (sur Montpellier), Eureka-extension (sur Castelnau le Lez) et Ode (sur Lattes et Pérols) accompagnent, encadrent et structurent le développement urbain de ce cadran du territoire métropolitain pour les décennies à venir. Ces projets préfigurent la connexion de la Métropole aux pôles économiques et urbains, nationaux, mais aussi européens, en organisant la ville numérique, intelligente et multi générationnelle.

Les opérations foncières menées en 2016

Montpellier Méditerranée Métropole a continué ses investissements en matière d'acquisitions foncières pour **1,9 M€**, tout en les ralentissant de façon significative par rapport aux années passées. Cela s'explique, d'une part, par la fin des acquisitions sur le secteur de la Mogère (4 dernières acquisitions en 2016 pour moins de **0,5 M€**) et, d'autre part, par la poursuite du partenariat engagé avec l'EPF-LR.

En effet, ce dernier est intervenu en qualité de tiers payeur sur le secteur Charles Martel extension, zone à vocation économique, sur laquelle la Métropole n'a réglé que l'indemnité de emploi auprès des propriétaires, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de cette opération.

La Métropole a poursuivi son action en matière de réserve foncière notamment sur la ZAD Naussargues-Bel Air à Juvignac, par une acquisition à hauteur de **0,1 M€**; sur Villeneuve-les-Maguelone par l'acquisition du stand de tir au Ministère de la Défense pour **0,4 M€**; sur Saint-Jean de Védas, par la préemption d'une maison d'habitation dans le secteur d'activité « Lauze » pour **0,2 M€**

Dans le domaine économique, le secteur Cannabe à Cournonterral a été acquis à l'amiable sur 2015 et 2016, pour un montant de **0,1 M€** en 2016 et une habitation sur le secteur de la Cavalade-Hippocrate à Montpellier pour **0,3 M€**

En parallèle, la Métropole a cédé le foncier nécessaire à l'implantation de GRDF dans la ZAC Garosud, via un opérateur privé, qui réalise également des bureaux sur ce site, en réponse à la destination économique de la ZAC pour 1,1 M€.

L'aménagement opérationnel : tout mettre en œuvre pour renouveler et diversifier l'offre

Montpellier Méditerranée Métropole possède aujourd'hui 18 parcs d'activités répartis sur 900 hectares accueillant plus de 2 000 entreprises pour environ 26 000 emplois. Une douzaine de parcs d'activités sont par ailleurs en cours de commercialisation.

Les opérations d'aménagement économiques – y compris l'immobilier d'entreprise ou le développement des sites stratégiques – représentent, sur la durée totale de réalisation de l'ensemble des concessions d'aménagement, un investissement proche du milliard d'euro.

Ce montant est réparti entre la SA3M (**556 M€** comprenant également Ode à la Mer et le secteur Mogère) et la SERM (**430 M€**). La participation financière de la Métropole s'élève à près de **100 M€**. En moyenne, sur l'ensemble des parcs d'activités, le taux de participation de la Métropole se situe aux alentours de 10%.

En 2016, **0,2 M€** ont été investis afin de conduire les études de faisabilité nécessaires au déploiement de nouvelles zones d'activités dans les communes de Cournonterral (Cannabe), Lattes (Saporta) et Saint-Jean de Védas (Lauze Est).

En parallèle, l'action volontariste de requalification des anciens parcs d'activités porte ses fruits. Outre le renouvellement des activités, elle permet d'envisager une densification des parcelles ainsi remobilisées. La première phase des travaux de requalification des emprises publiques du parc d'activités du Salaison à Vendargues est ainsi quasiment achevée.

Sur un montant prévisionnel de 9 M€, la Métropole a investi **0,7 M€** en 2016.

Des projets structurants sur des sites stratégiques

EcoCité : symbole d'un nouvel urbanisme durable, novateur et ambitieux.

Le territoire de l'EcoCité intègre des projets majeurs, développés sur les communes de Castelnau-le-Lez, Montpellier, Lattes et Pérols, soit une surface d'environ 2 500 hectares. L'aménagement des villes est un des chantiers prioritaires du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) dont bénéficient les EcoCités.

Par une décision du 21 décembre 2015, le Commissariat Général aux Investissements (CGI) a sélectionné 13 actions avec un montant total de subvention de 7,553 M€ pour un coût opération de 23,931 M€ HT d'assiette éligible. Les

subventions obtenues du Programme investissement d'Avenir Fonds Ville de demain représentent depuis 2014 un total de 30 M€.

Sur le territoire de l'Ecocité, depuis l'A709 jusqu'à Eureka-Extension, La Métropole projette la mise en souterrain de 4 lignes à haute tension qui affectent l'Est de Montpellier. Il s'agit d'enfouir 12,8 km de linéaires aériens, de la ZAC Extension Eureka à Castelnau jusqu'à l'A9, et surplombant les quartiers du Millénaire et d'Eureka. Le projet d'enfouissement est estimé à 18,4 M€ HT, avec une participation de RTE à 3,1 M€. En 2016, la Métropole a engagé **0,6 M€** pour l'étude de ce programme.

Euréka !

Dans le cadre de l'EcoCité, la ZAC Euréka Extension, situé sur la commune de Castelnau-le-Lez, permet la création d'un quartier mixant logements et activités (environ 240 000 m² de surface de plancher à créer sur 39 hectares). La Métropole a engagé **2 M€** d'avance de trésorerie dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SERM.

Pôle urbain Cambacérès – gare TGV : à la croisée des chemins

Egalement dans l'EcoCité, le quartier Cambacérès est traversé par les projets de deux grandes infrastructures que sont l'autoroute A9 déplacée et le contournement ferré Nîmes-Montpellier (CNM) ; il constitue aussi le site d'accueil de la future gare nouvelle Montpellier Sud de France.

En 2016, **2,3 M€** d'avances de trésorerie ont été engagées et **0,6 M€** de participation d'équilibre liés à l'opération concession d'aménagement confiée à la SA3M. Ils permettront notamment la réalisation de la desserte de la gare de la Mogère. Par ailleurs, **0,034 M€** ont été consacrés aux études du prolongement de la ligne 1 de tramway.

Ode à la Mer

Ce site fait l'objet d'un projet phare de l'EcoCité compte tenu de ses objectifs en matière de reconquête des vastes zones commerciales périphériques, par des actions intégrées de renouvellement urbain, commercial et environnemental. Sur 250 hectares, Ode à la mer englobera les sites de Carrefour Grand Sud, du Solis, Soriech, de Couran, de l'Estagnol (pour la commune de Lattes), mais aussi ceux du Parc d'activités de l'Aéroport, de la Pailletrice, du Fenouillet, d'Auchan Plein Sud, et de l'avenue Bir-Hakeim (pour la commune de Pérols). L'opération se poursuivra avec « ZAC Ode Acte 2 », qui prendra la forme d'un réinvestissement urbain, résidentiel et environnemental. Ainsi, des quartiers mixtes à dominante résidentielle seront créés sur les parties non inondables, tandis que la partie inondable sera redonnée à la nature, pour assurer sa vocation de retenue des eaux et de développement de la biodiversité.

En 2016, une participation de **1 M€** a été mobilisée, afin de permettre la poursuite des acquisitions foncières.

Baillargues, Pôle urbain majeur de la seconde couronne de l'Est de la Métropole

Le site de la Plaine du Colombier, à Baillargues, couvre environ 125 hectares au sud de la RD 613. Le projet de Pôle d'Echange Multimodal de Baillargues qui jouxte la Plaine du Colombier est passé du stade projet à la phase réalisation. Le projet comprend également la suppression du passage à niveau PN33 et le recalibrage de la RD 26, entre le pôle d'échanges multimodal et la commune de Mauguio au Sud.

Dans le cadre du mandat confié à la SA3M, **0,1 M€** ont été engagés en 2016, pour effectuer des études pré-opérationnelles portant, notamment, sur la faisabilité d'une allée fluviale destinée à réduire le champ d'expansion des crues. Par ailleurs, **0,5 M€** ont été dépensés pour réaliser des travaux d'aménagement hydrauliques au niveau du Parc Massane à Baillargues.

Les PUP : de nouveaux outils pour aménager le territoire

Les Projets Urbains Partenariaux (PUP) permettent aux collectivités compétentes en matière de PLU d'assurer le préfinancement d'équipements publics nécessaires à une opération d'aménagement ou de construction par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la signature d'une convention.

De nombreux PUP ont été initiés et conclus, au vu de la prise en charge financière – par les constructeurs – d'une partie des équipements publics à réaliser, à l'occasion d'opérations de constructions significatives.

En 2016, **0,3 M€** de dépenses ont été réalisées pour l'aménagement des espaces publics à ce titre.

Développement économique

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage dans une politique volontariste pour soutenir la vitalité des acteurs économiques pour développer et créer de la richesse et de l'emploi durablement pour tous.

SRDEII 2016 – 2021

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) modifie en partie le rôle des Métropoles et des Régions en matière de développement économique.

Nouveau document de programmation à valeur prescriptive, établi en concertation avec les métropoles eu égard notamment à leur poids économique, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) est l'expression de la politique de développement économique régionale. Appliqué au territoire de la métropole montpelliéraine, ses orientations font l'objet d'une élaboration conjointe.

Le « volet métropolitain du SRDEII, Montpellier Méditerranée Métropole », voté lors du Conseil de Métropole du 29 mars 2017, est la traduction de ces orientations stratégiques partagées avec la Région Occitanie, ainsi qu'avec Toulouse Métropole, dans la continuité de l'accord cadre de partenariat signé en 2015 entre les deux métropoles.

Pour s'adapter au mieux aux spécificités locales et définir un cadre de convergences de leurs interventions respectives, le volet métropolitain du SRDEII portant sur Montpellier Méditerranée Métropole s'articule autour de trois grands axes stratégiques que sont **l'attractivité, l'innovation et la création d'entreprises.**

L'innovation, moteur de la croissance économique métropolitaine

- **Un Business & Innovation Center de renommée mondiale**

Faciliter l'émergence et la croissance d'entreprises génératrices de forte valeur ajoutée sur le territoire, telle est la mission du Business & Innovation Centre de Montpellier Méditerranée Métropole.

Au sein des 3 sites d'incubation de la métropole, Cap Alpha, Cap Oméga et le MIBI, les créateurs d'entreprises innovantes bénéficient d'un environnement privilégié pour maximiser leurs chances de succès en profitant d'espaces de co-working, de locaux évolutifs et de moments de rencontres et d'échanges avec les quelques 160 start-up accompagnées annuellement. En 2016, **1 M€** ont été consacrés à la création et développement des entreprises

- **La « Cité intelligente » : imaginer de nouveaux services urbains et stimuler l'innovation collaborative**

Montpellier Méditerranée Métropole est impliquée dans un processus de Cité intelligente depuis 5 ans, concomitamment à la labellisation EcoCité pour le projet « de Montpellier à la mer ». La démarche Cité intelligente est un moyen au service du projet de territoire dont les finalités sont économiques, environnementales, sociales, et citoyennes, par la mise au point de nouvelles technologies, de nouveaux services, mais aussi grâce à des changements de comportements et de nouveaux modèles économiques.

- **Des écosystèmes entrepreneuriaux et innovants pour construire une économie durable pour tous**

La Métropole met en place une démarche innovante afin de mobiliser et dynamiser des écosystèmes économiques, pour construire une vision commune et des plans d'actions économiques partagés avec les acteurs publics et privés du territoire. Pour cela des grands projets économiques sont mis en œuvre progressivement dans les domaines du Numérique, de la Santé, du Tourisme, de la Politique Agricole et Alimentaire, de la Cité intelligente etc.

➤ **La French Tech**

En 2016, l'écosystème entrepreneurial métropolitain, accompagné et coordonné par Montpellier Méditerranée Métropole, structure son conseil French Tech composé d'acteurs représentatifs de l'écosystème (entreprises, financeurs, institutions et pouvoirs publics), véritable outil de gouvernance, qui définit et met en œuvre sa feuille de route chaque année.

Concernant le Pass French Tech, en 2016, 9 entreprises ont été labellisées. A noter : sur la promotion 2015, 4 ont vu leur labellisation renouvelée en 2016. Au global et au national, avec 28 labellisations en 2 ans, Montpellier est le 2^{ème} territoire après Paris nettement devant Lyon, Toulouse et Marseille.

- Depuis l'obtention du label French Tech, la **filière du numérique** continue de faire preuve de dynamisme, notamment en s'impliquant dans des événements qui permettent d'identifier et de valoriser le territoire comme une place forte du numérique et de l'innovation.
- Montpellier Méditerranée Métropole, qui a affiché sa volonté de placer **la santé** au premier rang des piliers de son développement, a lancé en Novembre 2016 la démarche Montpellier Capital Santé qui fédère les acteurs de la filière avec la mise en place du Conseil Montpellier Capital Santé.

Pour accélérer le développement du projet Montpellier Capital Santé, la Métropole de Montpellier a fait le choix de positionner son Pacte Métropolitain d'Innovation, signé avec l'Etat, sur la santé et est la seule Métropole à avoir été retenue sur cette thématique. Ce sont ainsi près de

12 M€ (8,3M€ de crédits d'Etat et 3,7M€ de co-financement 3M) qui sont fléchés sur des projets innovants et ambitieux.

- Le Pass Croissance est une offre revue et élargie pour booster les TPE/PME. En 2016, l'offre Pack Croissance, lancée en 2009, est élargie et propose désormais 4 niveaux d'accompagnement regroupé sous la marque « Pass Croissance ».

Le budget consacré en 2016 à la dynamique et à l'émergence des écosystèmes a été de **0,5 M€**

- **Le développement international, vecteur d'attractivité et de rayonnement**

La Métropole conduit une stratégie d'internationalisation reconnue sur le plan économique. L'objectif est de favoriser les implantations croisées ou les partenariats technologiques et commerciaux.

En 2016, la Métropole a accompagné 30 entreprises dans le cadre de ses 10 missions. Celles-ci ont été organisées autour des thématiques telles que la French Tech, la santé, le tourisme, le sport et la viticulture. 2016 a aussi été l'occasion de signer des accords à l'international (Montréal, Sherbrooke, Orlando, Austin).

- **Le tourisme, une filière en cours de structuration pour un projet ambitieux**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le projet de création d'un office de tourisme métropolitain est devenu réalité avec la fusion des structures touristiques présentes sur la Métropole.

Désormais, la Métropole oriente son action en la matière vers la structuration d'une offre cohérente et la définition d'une stratégie touristique pour le territoire avec le schéma de développement et d'aménagement touristique.

Dans le même temps, des actions ont été engagées. Elles s'organisent autour de quatre axes :

- Diagnostic des offres pour une meilleure valorisation
- Participation à des salons professionnels avec l'office de tourisme pour contribuer à engager les équipements culturels et ludiques dans une stratégie marketing.
- Renforcement des moyens liés au tourisme d'affaire.
- Valorisation d'un espace d'accueil et d'information à l'Aéroport de Montpellier-Méditerranée.

Le budget consacré en 2016 à l'attractivité, au tourisme et à l'internationalisation de la stratégie de la Métropole a été de **3 M€**

- **Une politique publique agro-écologique et alimentaire durable**

Le cadre de la Politique agroécologique et alimentaire métropolitaine a été voté en juin 2015. Au cours de la fin de l'année 2015 et de l'année 2016, la Métropole a engagé la mise en œuvre de cette politique publique volontariste, en lien avec de nombreux acteurs du système alimentaire local. Une gouvernance alimentaire territoriale se construit ainsi progressivement autour d'actions concrètes. En 2016, la Métropole a consacré **0,1 M€** à la politique agro-écologique et alimentaire durable.

- **L'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, une valeur ajoutée pour le territoire**

Depuis l'acquisition de la compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, la Métropole renforce sa politique en faveur du développement économique de son territoire et de son attractivité. En juillet 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a signé la convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région s'engageant ainsi sur un financement de plus de 15 M€ pour l'enseignement supérieur Recherche et l'innovation. Dès 2016, une première tranche de plus de 2 M€ a été engagée sur des projets de recherche.

En 2016, la Métropole a consacré **0,1 M€** à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Offrir les meilleures conditions d'implantation des entreprises

L'année 2016 est caractérisée par un contexte de marché relativement stable au niveau local.

Au cours de cet exercice, la Métropole a accompagné quelques projets d'envergure : des programmes de promotion (livraison du Terra Verde (130 emplois) et Dalkia (70 emplois), des grands Groupes (Engie Cofely - 50 emplois, Verifone - 110 emplois, Schlumberger - 140 emplois, GRDF - 120 emplois, GFI - 160 emplois) et la création du projet Cité créative (EAI).

Le budget consacré en 2016 à l'implantation d'entreprises, hors acquisitions foncières et parcs d'activités évoquées ci-dessus, a été de **0,2 M€**.

L'action en faveur de l'insertion et de l'emploi

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'insertion par l'économie et l'emploi, la Métropole œuvre pour stimuler la création d'entreprises, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises, pour l'insertion par l'activité économique.

- **La Plateforme métropolitaine collaborative Clauses sociales**

En 2016, plus de 114 000 heures de travail ont été réalisées par des publics en insertion professionnelle, dans le cadre de clauses sociales mises en

place dans les marchés publics de la Métropole (marchés menés en direct ou délégation de la maîtrise d'ouvrage à ses satellites), ce qui représente une augmentation de plus de 35% par rapport à l'année 2015.

- **La charte « entreprises et quartiers »**

Le 10 juillet 2015, en même temps que la signature du Contrat de ville, 160 entreprises ont signé avec Montpellier Méditerranée Métropole et l'Etat la Charte Entreprises & Quartiers pour développer des actions en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'année 2016 s'est inscrite en continuité des actions engagées en 2015 avec le lancement, le 4 novembre 2016, du PODEM (Projet de Développement de l'Emploi Métropolitain) qui a priorisé la mobilisation des entreprises dans son plan d'action.

- **Soutien à la structuration de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

Société Coopératives, Entreprises d'Insertion, Entrepreneurs sociaux, associations, fondations, mutuelles, les entreprises de l'ESS sont créatrices de richesses sur le territoire en conciliant performance économique et développement social.

Chaque année, la Métropole participe à la structuration et à la valorisation du secteur de l'ESS. Elle apporte son soutien à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, à l'Union Régionale des SCOP et participe, également, au jury de l'incubateur Alter'Incub d'entreprises présentant une innovation sociale. Enfin, la Métropole soutient la Fédération régionale des Entreprises d'Insertion.

En 2016, la Métropole a consacré 1,1 M€ à la politique emploi et insertion par l'économie.

3. Assainissement, eau brute et eau potable

15 M€ d'investissements ont été réalisés en 2016 pour les travaux sur les ouvrages d'assainissement collectif, la lutte contre les inondations, les ouvrages de distribution d'eau potable, la défense contre les incendies, les fontaines et les cours d'eau.

Dépenses consacrées à l'assainissement, eau brute et eau potable

| Montant | Répartition |
|---------|------------------------|
| 25,7 M€ | Fonctionnement 10,7 M€ |
| | Investissement 15 M€ |

| Quelques exemples d'investissements | |
|---------------------------------------------|--------|
| Assainissement dans les Communes..... | 6,5 M€ |
| Travaux Lutte contre les inondations | 1,1 M€ |
| Schéma Directeur d'Assainissement..... | 4,4 M€ |
| Programme d'investissement Eau potable..... | 1,9 M€ |

Lutte contre les inondations

Les principales actions menées en 2016 ont portées sur la poursuite de la mise en œuvre du PAPI2 Lez Mosson Etangs palavasiens avec :

La protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson 0,5 M€ TTC

Les études d'Avant-Projet ainsi que l'élaboration des dossiers réglementaires (déclaration d'intérêt général, Loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique et cessibilité des parcelles) et du dossier Plan de Submersion Rapide de cette action majeure du PAPI2 Lez se sont poursuivies en 2016. Les acquisitions foncières dans le cadre de cette opération se sont élevées à 0,4 M€.

La protection contre les inondations du Coulazou à Fabrègues

La mise en œuvre de cette action d'un montant global de 4,2 M€ HT. a été engagée avec les consultations d'entreprises en vue de désigner un bureau d'études pour élaborer les dossiers réglementaires et un maître d'œuvre pour les phases de conception des ouvrages et de suivi de la réalisation des travaux.

Les études pour la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire : 0,1 M€ TTC

L'amélioration de la connaissance du risque et sa prise en compte le plus en amont possible dans l'aménagement du territoire est un des axes majeurs des PAPI. C'est pourquoi, des études ont été engagées dans le cadre de la révision du SCOT. Elles consistent à approfondir les éléments communiqués par les services de l'État sur les risques d'inondations présents sur le territoire, élaborer un diagnostic du risque d'inondation sur les secteurs concernés par des sites d'extension urbaine et intégrer les conclusions du diagnostic dans la révision du SCOT à travers le plan de secteurs

et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

[La prévision, l'alerte et la gestion de crise : Projet Ville en Alerte sur Ecocité : 0,1 M€ TTC](#)

Par ailleurs, la construction de l'outil « Ville en Alerte » s'est poursuivie avec la désignation des prestataires en charge de son développement. Ce projet novateur, d'un montant de 0,5 M€ HT prévoit la mise en œuvre d'un système opérationnel de prévision, d'alerte, de supervision et de gestion collaborative du risque inondation en temps réel et entre différents acteurs de la gestion de crise.

[Le confortement du bassin écrêteur de l'arbre Blanc à Grabels dit bassin G : 0,2 M€ TTC](#)

Suite aux épisodes de crue de l'automne 2014, des travaux de confortement du bassin ont été jugés nécessaires. Après des premières d'interventions d'urgence dès 2015, les travaux de sécurisation de l'ouvrage ont été achevés durant l'été 2016.

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Il s'agit d'une compétence dévolue aux métropoles. L'année 2016 a été consacrée à l'organisation de ce nouveau service public. L'état des lieux de 2016 établi sur la base des données transmises par les communes a permis de préciser le nombre d'ouvrages à gérer et leur taux de conformité :

- Montant mandaté pour les contrôles de conformité des ouvrages de DECI : 0,1 M€ TTC,
- Montant mandaté pour le renouvellement et création des ouvrages de DECI : 0,3 M€.

Fontaines de Montpellier

La Ville de Montpellier compte 57 fontaines sur l'espace public, toutes désormais gérées par la Métropole. Les dépenses relatives à cette compétence ont été réparties de la façon suivante :

- Maintenance et grosses réparations : 0,1 M€,
- Consommation d'eau : 0,1 M€,
- Consommation d'électricité : 0,2 M€,
- Entretien : 0,4 M€.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) (Budget annexe)

A ce jour près de 95% des opérations du schéma directeur sont terminées. Les dernières opérations en cours portent sur :

[La station d'Épuration MAERA.](#)

- Au vu des résultats de fonctionnement de la station d'épuration MAERA, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a versé en 2016 à Montpellier Méditerranée Métropole un montant de 2,5 M€ de prime pour épuration.
- Afin de garantir le débit minimum réglementaire du Lez de 650 l/s, le soutien d'étiage par l'eau du canal du Bas-Rhône a nécessité en 2016 pendant les mois

de mai à octobre, la restitution de 7 339 583 m³, pour un montant de 1,9 M€ HT.

- Les études pour l'extension et l'optimisation de la station MAERA sont en cours et devraient se dérouler jusqu'en 2017. Les études réglementaires ont été confiées au groupement EGIS EAU / BG. Elles ont démarré en juin 2015. De même, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été nommé, le groupement IRH / BRLi qui a démarré les études de conception de l'extension en 2016.

L'Intercepteur Est : 2,4 M€ HT.

Près de 4,3 km de réseaux de l'intercepteur Est ont été posés.

Pour mémoire, ce collecteur de transfert de près de 12 km permettra à terme d'acheminer les eaux usées des communes du Nord et de l'Est de Montpellier jusqu'à la station MAERA.

La station d'épuration intercommunale de Sussargues et Saint Génès des Mourgues : 0,1 M€ HT.

C'est le dernier système de collecte et d'épuration des eaux usées prévu par le Schéma Directeur d'Assainissement approuvé en décembre 2004. Cette opération permet la suppression des stations d'épuration des communes précitées aujourd'hui arrivées à saturation. La capacité nominale estimée est de 7 200 équivalents-habitants, besoins à l'horizon 2030.

Le programme prévoit un traitement des eaux par boues activées et aération prolongée. Un traitement des boues avant valorisation agricole sera effectué par lits plantés de roseaux. L'épuration des eaux sera affinée par le passage sur un jardin filtrant avant rejet à la Viredonne.

Les travaux de construction, débutés en janvier 2015, sont désormais achevés : la filière eau a été mise en service en novembre 2015 et la filière boue en juillet 2016.

Le raccordement de Castries à MAERA

Conformément au Schéma Directeur d'Assainissement, la station d'épuration de la commune de Castries doit être supprimée et les effluents collectés sur cette commune transférés vers MAERA.

Pour cela, les études ont débuté en vue de la pose d'un collecteur de transfert des effluents de 2 260 ml en diamètre 200 mm depuis la station de Castries jusqu'au poste de refoulement du Salaison sur la commune de Vendargues qui récupère déjà les effluents de Vendargues, St Aunès, Assas et Teyran.

Le coût du projet est évalué à 1,9 M€ HT. L'année 2016 a permis de finaliser les études et de lancer les consultations d'entreprises.

Les travaux seront menés en 2017.

Les travaux d'assainissement dans les communes (Budget annexe)

Pour l'exercice 2016, le montant des travaux réalisés s'élève à **5,5 M€ HT** et les principales opérations menées ont été les suivantes :

- Travaux de renouvellement de réseau : **4,46 M€ HT**,
- Travaux d'extension de réseaux : **0,96 M€ HT**,
- Travaux sur ouvrage : **0,030 M€ HT**.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (Budget annexe)

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) créé au 1^{er} janvier 2006 assure le diagnostic et le contrôle des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la Métropole, au nombre de 4 500.

Durant l'exercice 2016, il a été facturé 385 contrôles d'installations : les recettes correspondantes se sont élevées à **0,050 M€ TTC**.

Le Schéma Directeur d'Eau Potable (Budget annexe)

La Métropole exerce depuis le 1er janvier 2010 la compétence « eau potable ». Elle peut ainsi mettre en œuvre une politique globale de l'eau, à l'échelle du territoire communautaire, visant des objectifs portant sur la préservation de la ressource et des milieux, sur la solidarité entre territoires et usagers et la sécurisation de l'alimentation en eau en quantité et qualité.

Ce schéma a été approuvé par délibération au conseil de Mai 2014 pour un montant de 157 M€ HT à échéance de 2030.

Depuis, **l'exercice de la compétence a été transférée au 01 janvier 2016 à la Régie de l'Eau**. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle percevra dorénavant les recettes de ce service public et portera les investissements nécessaires.

En 2016, les travaux réalisés sur les ouvrages et réseaux d'eau potable correspondent à des chantiers débutés en 2015, leur montant s'élève à **1,63 M€ HT** et les principales opérations ont été les suivantes :

- Travaux d'extension et/ou de renforcement des réseaux : **1 M€ HT**
- Travaux de renouvellement de réseaux : **0,4 M€ HT**
- Travaux sur les ouvrages : **0,2 M€ HT**

Eau Brute (Budget annexe)

La Métropole a pris la compétence « Développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc » en 2008. Ces réseaux ont tous pour objet de permettre l'arrosage d'espaces verts publics ou privés permettant ainsi de préserver les ressources en eau potable locale. Ils se trouvent sur 6 sites distincts, tous en milieu urbain.

En 2016, la compétence a été transférée à la Régie des Eaux de Montpellier qui a perçu les recettes de vente d'eau Brute.

4. Environnement - Gestion des déchets

Dépenses consacrées à l'environnement et la gestion des déchets

| Montant | Répartition |
|---------|------------------------|
| 98 M€ | Fonctionnement 92,4 M€ |
| | Investissement 5,6 M€ |

| Quelques exemples d'investissements | |
|-------------------------------------------------------------|--------|
| Amélioration des matériels et équipements de collecte / tri | 3 M€ |
| Unité de méthanisation | 1,4 M€ |
| Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux | 0,9 M€ |

Montpellier Méditerranée Métropole a maintenu en 2016 une forte implication en matière de développement durable et de protection de l'environnement au travers d'actions répondant toujours mieux aux besoins des habitants.

En matière de prévention des déchets,

L'objectif du premier programme local de prévention des déchets 2011-2015 a été atteint puisque le ratio annuel de production d'ordures ménagères assimilées par habitant a été diminué de 7,2% entre 2010 et 2015 (par rapport à un objectif réglementaire de -7% des OMA).

L'effort a ainsi principalement porté en 2016 sur :

- La sensibilisation des habitants : l'expérimentation de « coaching » des habitants aux éco-gestes engagée en 2015 s'est poursuivie dans des îlots urbains du quartier Port Marianne de Montpellier en partenariat avec la SERM et la start-up E3d Environnement pour un montant de de **0,071M€**
- La promotion du ré emploi au travers notamment de collecte de proximité réalisée en centre-ville de Montpellier à l'aide d'une mini déchèterie mobile (acquisition pour un montant de **0,041 M€ HT**) et la préparation pour 2017 de collecte de proximité avec l'éco organisme Ecologic pour les quartiers d'habitat denses.
- La préparation pour 2017 de la limitation des volumes de déchets déposés en déchèterie avec les chambres consulaires, les syndicats professionnels et les opérateurs privés spécialisés dans la valorisation des déchets en gros volumes.

En matière de gestion de l'espace public

La transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole a entraîné le transfert de la compétence voirie, se déclinant notamment sur le nettoyage des espaces publics. Ce dernier est confié aux pôles voirie sur les communes de la Métropole, à l'exception de la Ville de Montpellier dont le nettoyage est confié à la Direction Propreté et Valorisation des Déchets de manière à créer les synergies nécessaires avec les prestations de collecte.

La mise en place des nouvelles prestations de collecte sur l'ensemble du territoire métropolitain d'une part et de nettoyage de la Ville de Montpellier en synergie avec les prestations de collecte d'autre part, a permis **une économie de fonctionnement évaluée à 3,9 M€ par an**. Les dépenses liées à ces prestations s'établissent ainsi pour 2016 à **41,9 M€**. Cette économie annuelle permettra de soutenir l'effort d'investissement visant à conforter et améliorer les outils et équipements de tri mis à la disposition des usagers.

Pour l'exercice 2016:

- 300 colonnes d'apport volontaire ont été achetées, principalement pour la collecte du verre usagé, servant pour moitié à remplacer les colonnes anciennes, pour l'autre moitié à densifier le parc (**0,6 M€**).
- **0,5 M€** ont été consacrés à l'augmentation des litrages des bacs d'ordures ménagères et de tri suite à la réduction des fréquences de collecte en janvier 2016. En complément, une vingtaine de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des bio déchets ont permis de poursuivre l'expérimentation engagée au 2nd semestre 2015 afin de définir les conditions d'amélioration de cette collecte sélective.
- Après la rénovation du Point Propreté de Castelnaud le Lez en 2015 qui a constitué le pilote, le programme de rénovation des déchèteries de la Métropole a été approuvé en février 2016 pour un montant de **5,81 M€ HT**, portant le coût global prévisionnel de la rénovation des 20 déchèteries métropolitaines à **7,1 M€ HT**. Les consultations ont été lancées pour désigner les équipes de maîtrise d'œuvre chargées du suivi de la réalisation de l'opération. Parallèlement, **0,5 M€** de crédits d'études ont été engagés en 2016 pour la rénovation des déchèteries de Baillargues et Lavérune. L'ensemble des armoires recueillant les déchets spéciaux des ménages sur les déchèteries a été changé (**0,2 M€**).
- En ce qui concerne l'extension et la modernisation du centre de tri des déchets recyclables secs DEMETER, le maître d'œuvre chargé des études et du suivi de la réalisation des travaux (dont le montant est estimé à **14,7 M€ HT**) et de la consultation d'entreprises pour l'exploitation du centre de tri a été désigné au printemps 2016 et a permis le démarrage immédiat des études. Consécutivement, l'avis d'appel public à concurrence du marché global de performance a été lancé en décembre 2016, en vue de la désignation de l'opérateur fin 2017.

En matière de traitement des déchets

0,9 M€ ont été consacrés à la poursuite de l'aménagement du casier n°2 de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Castries ainsi qu'à la fin de la réhabilitation du casier n°1 au premier trimestre 2016.

Sur l'unité de méthanisation AMETYST, les travaux du dernier programme de maîtrise des nuisances olfactives se sont achevés en juillet 2016 pour un budget de **1,2 M€**

AMETYST a traité en 2016 la quasi-totalité des 128 433 tonnes de déchets résiduels et bio déchets collectés sur le territoire de la Métropole, hormis 1 142 tonnes détournés en février 2016 pour permettre l'achèvement du programme de travaux pour l'amélioration du bilan matière et des performances de valorisation des déchets prévu par la nouvelle convention de délégation de service public. Les améliorations apportées à l'installation ont permis à partir de la mi-2016, une production de compost normé à hauteur de 9 082 tonnes entraînant une nouvelle baisse de **2,5 M€** des dépenses de fonctionnement.

5. La culture

Le budget 2016 de la Direction de la Culture a été exécuté pour répondre à deux objectifs principaux : y amener le plus grand nombre et la diffuser sur l'ensemble du territoire Métropolitain.

Avec 8,8 M€ en investissement, il témoigne d'une politique culturelle ambitieuse et dynamique.

Dépenses consacrées la culture

| Montant | Répartition |
|---------|------------------------|
| 61,9 M€ | Fonctionnement 53,1 M€ |
| | Investissement 8,8 M€ |

Quelques exemples d'investissements

| | |
|------------------------------------------|--------|
| Centre d'art contemporain (ex MHFA)..... | 0,7 M€ |
| Réseau des Médiathèques..... | 3,1 M€ |
| Nouveau site du Conservatoire..... | 0,3 M€ |
| Accessibilité bâtiments culturels..... | 0,8 M€ |
| Travaux Opéra Comédie..... | 0,5 M€ |
| Médiathèque Aimé Césaire..... | 0,4 M€ |
| Travaux Agora..... | 0,6 M€ |

La Métropole développe une politique forte de lecture publique s'appuyant sur le réseau des 14 médiathèques métropolitaines en accentuant les partenariats avec les autres médiathèques du territoire et en développant des animations et manifestations transversales.

Outre le maintien d'une programmation riche d'animations, de conférences, d'expositions, le réseau des médiathèques a poursuivi le développement des e-services dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence.

Elle est ainsi la première bibliothèque hors Paris à disposer de prêts numériques en ligne et première bibliothèque publique de France à permettre un accès aux malvoyants à distance.

En 2016, la manifestation « La Comédie du Livre » a été transférée à la Métropole, qui a organisé, en lien étroit avec l'ensemble des communes partenaires et l'appui de son réseau des médiathèques, l'édition 2016 de cette manifestation.

3,1 M€ ont été investis en 2016 sur le réseau actuel des médiathèques. Les travaux de démolition/reconstruction de la médiathèque Aimé Césaire à Castelnau-le-Lez ont été lancés en 2016, pour une dépense totale de **0,4 M€**

Par ailleurs, la Métropole de Montpellier s'est engagé dans d'autres équipements structurants dans le domaine de la Culture.

Un nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) verra le jour à l'horizon 2020 sur le site de l'ancienne maternité avenue du professeur Grasset. Ce projet tant attendu et prestigieux doit permettre de conforter le rayonnement régional et national de l'équipement et de positionner le CRR comme acteur d'un réseau d'enseignement musical métropolitain. En 2016 ont été lancées les études de faisabilité de l'opération, confiées par convention de mandat à la SA3M. Une dépense de **0,3 M€** a ainsi été réalisée à ce titre.

La Métropole a poursuivi les travaux de mise en accessibilité de ses équipements culturels dans le cadre de la loi accessibilité et plus spécifiquement L'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé en septembre 2015. **0,8 M€** ont été dépensés sur l'exercice 2016 notamment pour le Zénith et l'école supérieure des Beaux-Arts (ESBAMA).

La programmation du Centre d'Art Contemporain (futur MoCo) a été poursuivie en 2016, avec la conduite de la procédure de consultation visant à la désignation d'un MOE début 2017. Le montant des dépenses effectués en 2016 s'élève à **0,7 M€**

Montpellier Méditerranée Métropole, capitale de la danse contemporaine, a également réalisé en 2016 d'importants travaux d'amélioration des locaux à l'Agora de la danse (**0,6 M€**), au bénéfice du Centre Chorégraphique National.

En fonctionnement, Montpellier Méditerranée Métropole a contribué à développer l'attractivité du territoire et son dynamisme touristique en poursuivant son soutien auprès des festivals de rayonnement national et international et en accentuant l'irrigation du territoire par le renfort de la politique de décentralisation de ces grands festivals (Montpellier Danse, festival de Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon, etc.), avec une dépense globale de **2,4 M€**

Les manifestations « la Métropole fait son cinéma », « la Métropole fait son cirque » ont été reconfigurées en 2016 et se sont déroulées avec succès avec près de 10 000 spectateurs pour les 2 manifestations.

Enfin, la politique de subventionnement des associations culturelles contribuant à l'organisation de manifestations et de production de spectacles variés et de qualité, d'intérêt métropolitain, s'est ainsi poursuivie en 2016 avec une dépense globale de **17,1 M€**

6. Le sport

En accueillant huit clubs d'élite évoluant au plus haut niveau national et des manifestations sportives d'envergure internationale, Montpellier Méditerranée Métropole s'affirme comme l'une des métropoles les plus sportives de France.

Dépenses consacrées au sport

| Montant | Répartition |
|---------|-----------------------|
| 39,1 M€ | Fonctionnement 33 M€ |
| | Investissement 6,1 M€ |

Quelques exemples d'investissements

| | |
|-----------------------------------------------|--------|
| Entretien et réhabilitation des piscines..... | 1,6 M€ |
| Complexe sportif Yves du Manoir..... | 2,4 M€ |
| Stade de la Mosson..... | 0,2 M€ |
| Travaux palais des Sports Bougnol..... | 0,3 M€ |
| Accessibilité bâtiments sportifs..... | 0,7 M€ |

La poursuite des travaux d'accessibilité des équipements sportifs aux personnes à mobilité réduite

En 2016 Montpellier Méditerranée Métropole a réalisé des travaux d'accessibilité dans 4 établissements sportifs supplémentaires pour un investissement de **0,7 M€**

Il s'agit de la mise aux normes des piscines Amphitrite à Saint-Jean de Védas, Alex Jany à Jacou, la piscine Poséidon à Cournonterral et le Stade Jules Rimet à Sussargues.

Désormais totalement accessibles aux personnes en situation de handicap, ces établissements sont conformes à la réglementation imposée par la loi du 11 février 2005 modifiée.

La piscine HERACLES de Saint-Brès, 14ème piscine du réseau

Ce nouvel équipement métropolitain desservira l'Est du territoire et répondra à un besoin réel. En effet, la dizaine de communes de cette partie de la Métropole bénéficiera d'une structure aquatique de proximité et n'aura plus besoin de se déplacer jusqu'à Jacou ou Castelnau-le-Lez.

Cette construction qui répond aux normes « Haute Qualité Environnementale » et aux normes relatives à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a débuté au mois d'octobre 2016 et sera livrée courant 2018.

La somme investie en 2016 par Montpellier Méditerranée Métropole s'élève à près de **0,1 M€**

La gestion du réseau des piscines de Montpellier Méditerranée Métropole

Montpellier Méditerranée Métropole a également la charge de l'entretien des piscines du réseau. La collectivité a consacré en 2016 près de **1,6 M€** à la maintenance et à l'entretien de ces équipements.

Des investissements supplémentaires au complexe Yves-du-Manoir (2,4 M€)

En 2016, les services de la Métropole ont investi 0,3 M€ dans le complexe dont la deuxième phase de mise en peinture de toutes les charpentes du stade pour un montant de 0,1 M€.

Montpellier Méditerranée Métropole a aussi réalisé le renouvellement de l'éclairage complet du stade pour un montant de 2 M€ afin de mettre le stade aux normes imposées par les instances nationales du rugby et permettre au club de bénéficier des droits TV.

La poursuite des travaux de d'amélioration du Stade de la Mosson

0,2 M€ ont été investis en 2016 pour une première phase de rénovation des sanitaires du stade permettant ainsi la mise en accessibilité des sanitaires permettant le bon accueil des personnes à mobilité réduite.

La poursuite des travaux d'amélioration du Palais des Sports René Bougnol (0,3 M€)

En 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a poursuivi son programme annuel d'amélioration du site en consacrant 0,1 M€ à la rénovation de la sonorisation du Palais des Sports et 0,2 M€ pour la rénovation de l'éclairage de l'aire de jeu par un éclairage LED.

Parallèlement, Montpellier Méditerranée Métropole a lancé un marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation et la mise aux normes accessibilité des espaces d'accueil public du Palais des Sports.

La remise en état de la base de canoë-kayak de la Valette

Montpellier Méditerranée Métropole a réalisé près de **0,1 M€** de travaux pour remettre en état la base de canoë kayak de la Valette par la rénovation de la façade et la mise en peinture de l'ensemble du site.

Montpellier Méditerranée Métropole, partenaire privilégié des clubs et associations sportifs

Pour l'année 2016, l'ensemble des aides apportées par la Métropole pour le développement du sport de haut niveau et l'organisation des manifestations sportives s'élève à près de **9,5 M€**

7. Les services funéraires

Dépenses consacrées services funéraires

| Montant | Répartition | |
|---------|----------------|----------|
| 0,54 M€ | Fonctionnement | 0,494 M€ |
| | Investissement | 0,048 M€ |

Compte tenu du renforcement du caractère concurrentiel du domaine des Pompes Funèbres et de l'évolution de l'offre de services proposée, il a été décidé de déléguer le service extérieur des pompes funèbres et la gestion du crématorium de Montpellier Méditerranée Métropole, implanté sur le site du complexe funéraire de Grammont à Montpellier, à la SAEML SFMA au 1er janvier 2015.

Dès lors, le périmètre du budget évolue et passe au total de 4,3 M€ en 2014 à 0,7 M€ en 2015, puis à 0,5 M€ en 2016 et concerne notamment les rémunérations du personnel mis à disposition par la Métropole (0,4 M€).

La redevance versée à la Métropole par le délégataire au titre de l'année 2016 s'est élevée à 0,5 M€.